

Deuxième section :

De la Socio-pragmatique des interactions :

Introduction :

Nous avons déjà énoncé dans le cadre de la présentation de notre projet de départ notre intention de décrire certains mécanismes de la communication orale en arabe dans un contexte mauritanien. Les caractéristiques d'une telle communication, que ce soit sur le plan structurel ou relationnel, sont censées, du moins nous en faisons l'hypothèse, servir de modèle adéquat pour imaginer des situations d'interaction verbale à mettre à profit dans la formulation de propositions didactiques pouvant contribuer à faciliter l'enseignement de l'arabe aux non-arabophones ou l'apprentissage de cette langue par ces derniers.

Toutefois la *glosse* d'arabe choisie pour cette fin ne sera pas entièrement, compte tenu des raisons avancées plus haut dont notamment les besoins institutionnels, le parler à l'usage au quotidien ; mais l'*arabe moyen* que nous venons de caractériser comme une glosse hybride provenant en partie de l'arabe local/régional (le hassaniyya) et de l'arabe littéraire moderne de l'autre ; et dans une certaine mesure, le littéraire moderne. Il reste que la démarche à suivre consiste d'abord, à constituer un corpus de la (ou des) glosse(s) présentant les principaux critères retenus à savoir : un usage spontané, en interaction courante avec le minimum de contrôle possible et un certain niveau d'intellection apparaissant sur le plan des idées, des concepts et de la thématique en général ; critères que remplit largement l'arabe moyen. Ensuite l'on doit adopter la théorie et la méthode d'analyse les mieux appropriées à ce genre de corpus et susceptibles d'en dégager le plus pertinemment possible, les éléments et les formes utiles aux fins visées.

Concernant l'arrière-plan théorique et méthodologique du présent travail, nous avons dès le début fait état de son inscription dans le sillage de l'interactionnisme qui fédère en son sein des approches d'origines aussi diverses que la sociologie, la

psychologie, l'éthologie, l'ethnographie, la linguistique, ... mais dont une préoccupation des mêmes objets et des mêmes questions les fait, pourtant converger.

Un certain nombre d'approches issues de ces disciplines comme la microsociologie de E. Goffman, l'ethnométhodologie de Garfinkel, l'analyse conversationnelle de Sacks et de Schelgoff, l'ethnographie de la communication de D. Hymes, la philosophie (anglo-saxonne) du langage et la pragmatique, sont censées nous fournir l'essentiel des outils conceptuels nécessaires dans notre entreprise.

C'est de l'intérêt que nous attachons à cet outillage censé nous permettre d'appréhender efficacement les différents aspects de notre sujet qu'est venue à notre esprit l'idée d'en présenter un à un les éléments dans ce premier chapitre qui est donc désormais consacré, nous l'avons signalé dès le début, à une certaine *revue de la littérature* visant, au premier chef l'explicitation de l'arrière-plan théorique et méthodologique de la recherche, son cadre de référence.

Les raisons sous-tendant l'inscription de notre travail de recherche dans le cadre de la mouvance interactionniste sont d'une part, sa fertilité en termes d'investigation scientifique (elle est censée pouvoir fournir les outils d'exploration d'une grande variété de champs) et d'autre part son interdisciplinarité (elle est le lieu de convergence d'un nombre considérable de sciences sociales et plus généralement humaines, voire biologiques (cf. éthologie)).

Désormais classique mais à plus d'un titre *révolutionnaire*, cette mouvance est d'une richesse telle, qu'elle pourrait servir à notre travail à la fois de *base* (en en constituant le fondement théorique et scientifique) et de *mine* (dans la mesure où c'est de ses études, que nous entendons extraire l'essentiel de nos outils de compréhension, d'analyse et d'application).

3. Sociologie interactionniste : principales approches

3.1. La microsociologie :

E. Goffman prône explicitement une approche naturaliste en prenant l'éthologie comme modèle d'étude des interactions sociales. Ce sont en effet les interactions de la vie quotidienne, dans leur grande variété et leur grande banalité, qui constituent son thème de prédilection, « décrivant comment dans l'ordre de l'interaction se maintient, se crée et s'exprime l'ordre social. » (Cosnier 1998 : 116).

Le modèle théorique de Goffman a été formulé en référence très prononcée à la *dramaturgie* telle qu'elle se pratique par l'individu dans son activité de tous les jours où il s'efforce de maintenir son *self* (construit et maintenu dans les interactions sociales) et sa *face* (« valeur positive revendiquée par la personne auprès de ses partenaires de l'interaction, chacun mettant en jeu un dispositif de protection (présentation) de sa face et d'acceptation de la présentation d'autrui »), dans un travail coopératif qui facilitent significativement des *rituels* de confirmation ou d'évitement.

Cette théâtralité de la vie quotidienne a été exprimée longtemps avant Goffman, par W. Shakespeare qui écrivit dans la scène 7 de l'acte II de sa pièce *As you like it* (1599) : « *All the world's a stage, And all the men and women merely players* », mais c'est Goffman qui a conçu le modèle dramaturgique le plus complet et le plus efficace.

Pour Goffman donc, les acteurs de la vie quotidienne structurent leurs expériences en analysant les *cadres (frames)* où celles-ci se déroulent et en se situant dans un *cadre participatif* en tant qu'animateurs, auteurs, figurants, acteurs principaux ou secondaires. Ces positions peuvent se distribuer sur plusieurs participants, mais aussi être tenues par un seul, de telle sorte que l'on peut s'attendre à ce que celui à qui est attribuée telle ou telle position se conduise de manière correspondante.

Parmi les principales notions utilisées dans ce modèle on peut citer⁶⁷ :

« *La représentation (performance)* : totalité de l'activité d'un acteur qui se déroule dans un laps de temps caractérisé par la présence continue de l'acteur en face d'un ensemble déterminé d'observateurs influencés par cette activité.

La façade (front) : c'est la partie de la représentation qui a pour fonction normale de fixer la définition générale de la situation pour ceux qui observent la représentation. La façade est ainsi l'équipement expressif (ou « appareillage symbolique ») employé intentionnellement ou non par l'individu durant sa représentation. Cet équipement appartient à une espèce bien standardisée. La façade comporte deux parties standards :

le *site (setting)* qui est la partie scénique de l'équipement expressif et comprend : le mobilier, le décor, la disposition matérielle ainsi que les autres éléments du fond de scène qui fournissent les cadres et les accessoires scéniques utiles au déroulement des actions jouées ;

la *face (personal front)* référant aux items identificatoires de l'acteur (*performer*). Ces items liés à l'acteur lui-même sont donc mobiles avec lui, à la différence du site géographiquement stable (c'est-à-dire que ceux qui veulent l'utiliser doivent s'y rendre et cesser leur performance en le quittant). Certains des items de la face précisent le statut social et le type d'engagement actuel (il s'agit de marqueurs d'*apparence* comme le stéthoscope autour du cou, la blouse, etc.) ; d'autres informent sur le rôle interactif que le "performeur" souhaite jouer dans la situation présente (il s'agit ici de marqueurs de *manière* comme l'attitude attentive, le sérieux du médecin ...).

⁶⁷ Nous devons l'essentiel de la présentation de cet "outillage" goffmanien à J. Cosnier 1998 (op. cit.). Seules les citations (explicitement textuelles) seront signalées.

L'*acteur* (ou *performeur*) est celui qui est apte à tenir un rôle. Il s'efforce à réduire au minimum les risques de scandales c'est-à-dire les accidents de mise en scène, car il ressent profondément toute humiliation.

Le *character* (ou *personnage*) : c'est une image qui s'efforce d'habitude d'être avantageuse par la mise en évidence de l'esprit, de la force et d'autres qualités foncières. Le *character* coïncide, pour Goffman avec le *self*, sorte d'image honorable et digne que l'individu qui anime le personnage essaie d'amener les autres à se faire de lui.

« Le *self* en tant que personnage représenté est un effet dramatique qui se dégage du spectacle que l'on propose. En analysant le *self*, on est donc amené à se désintéresser de son possesseur, de la personne à qui il profite ou coûte, parce que cette personne et son corps se bornent à servir pendant quelque temps de support à une construction collective. Les moyens de produire et d'entretenir un *self* ne résident pas à l'intérieur de son support, mais sont généralement fournis par les organisations sociales. » (Cosnier 1998: 118-119).

La « coulisse » est une région postérieure plus ou moins cachée et interdite au public, dotée d'instruments propres à apprêter le personnage, à l'opposé de la scène proprement dite, qui est une région antérieure avec ses accessoires permanents. (L'exemple de la coulisse est, dans un cabinet médical, la salle où se font le changement de vêtements, les stérilisations des instruments, le café de dix heures, etc.).

La *routine* ou rôle (*part*) est le modèle d'action préétabli que l'on adopte durant une représentation et que l'on peut présenter et utiliser en d'autres occasions. Pour illustrer cette notion de routine, on peut penser à un individu qui est médecin de son état, mais en tant que personne pouvait être à la fois mauvais père, bon tennisman, adepte d'une secte etc. « mais dans le dispositif scénique de son cabinet, il s'efforce

d'incarner le personnage du bon médecin, et il est susceptible de tenir ce rôle ailleurs que dans son cabinet en tant qu'acteur habilité.

Bien sûr, personne, personnage et acteur peuvent interférer et les relations devenir alors "multiplexes"⁶⁸, sources de malentendus et de sous-entendus par confusion des rôles : [ce] docteur [...] est peut-être l'amant de sa secrétaire, et son consultant est un membre de son club de tennis, pharmacien du quartier, marié à une amie de la mère de la secrétaire ...

« L'ordre social qui en résulte s'appuiera sur les routines officielles et sur les rités d'interactions prévus et observés d'un commun accord, mais l'interprétation du *verbatim* de l'interaction devra sans doute utiliser des éléments de contextualisation hétérogènes, quoique parfaitement compris par les interactants. » (Cosnier 1998 : 119).

Goffman constate ainsi la possibilité que plusieurs scènes coexistent simultanément ou s'entremêlent (ce qui est très fréquent dans les relations multiplexes), et qu'en conséquence les interactants utilisent des procédés spécifiques pour les distinguer ou pour marquer le passage de l'une à l'autre. Pour rendre compte de cette simultanéité de plusieurs scènes, Goffman développe les notions de *cadre* (empruntée à Bateson) et de *cadrage*.

Le *cadre* désigne les éléments de base fournissant « les principes organisateurs des événements sociaux et l'engagement subjectif des participants.

« Le *cadrage* désigne la mise en œuvre de ces principes organisateurs et interprétatifs par les protagonistes. Il en résulte : (Cosnier, 1998 : 120)

⁶⁸ Cosnier (1998 : 119, note n° 26) dit emprunter «ces notions de relations multiples à L. Milroy, *language and social networks*, Oxford, Basil Blackwell, 1987 (1re éd., 1980)».

que chaque scène est coproduite aussi bien par ses acteurs que par ses spectateurs. Tous contribuent à la création et à l'intelligibilité d'un monde de tel ou tel type ;

que les différents protagonistes, pourtant aux prises avec un même cadre, peuvent utiliser des cadrages différents, selon des "pertinences motivationnelles différentes".

3.2. L'ethnométhodologie :

Cette approche considère pour sa part, que *la réalité sociale est en permanente construction*, c'est-à-dire que la vie quotidienne est surtout un accomplissement de ses membres qui partagent des savoirs et des procédures d'interprétation fondée sur une communauté intersubjective de comportements et de théorisations de la réalité sociale.

Pour H. Garfinkel, qui considère que le savoir et l'action des individus sont indissociablement liés au contexte et résultent même de son interprétation permanente, la recherche doit s'intéresser aux procédures constituant le *raisonnement sociologique pratique*.

Les travaux réalisés dans le cadre de cette approche portent sur des thèmes variés tels que la délinquance juvénile, la mort à l'hôpital, les groupes de rencontre, les interactions dans les écoles, etc.

Parmi les concepts considérés constitutifs de l'ethnométhodologie on peut mentionner à la suite de Cosnier (1998 op. cit.) toujours :

La *pratique, l'accomplissement* : le fait que "les faits sociaux sont les accomplissements des membres" veut dire « que la réalité sociale n'est pas une donnée préexistante mais qu'elle est constamment créée par les acteurs. L'ethnométhodologie n'étudie donc pas les "faits sociaux" mais les procédures utilisées, voire inventées et réinventées par les individus pour construire cette réalité.

L'*indexicalité* : le langage ne prend son sens complet que dans son contexte d'énonciation : il est indexé à la situation d'échange et à de multiples facteurs contextuels. Mais, au-delà du langage, l'*indexicalité* concerne toutes les actions de la vie quotidienne. » (Cosnier, 1998 : 122).

La *réflexivité* : désigne l'équivalence entre décrire et produire une interaction, entre la compréhension et l'expression de cette compréhension. En permettant l'interchangeabilité des points de vue et la réciprocité des perspectives, la *réflexivité* est en fait le prérequis de la compréhension.

La *descriptibilité* ou « *accountability* » : Les activités quotidiennes sont descriptibles parce qu'intelligibles en fonction de buts ou de raisons sociales.

La *notion de membre* signifie que les individus sont considérés membres de collectifs qui leur offrent un ensemble de procédures leur permettant d'inventer les solutions adaptées aux situations quotidiennes qui sont en même temps créées et interprétées en fonction de ce même savoir procédural.

3.3. L'analyse conversationnelle :

Cette conception de la réalité sociale a permis à certains adeptes de l'*ethnométhodologie*, en l'occurrence Harvey Sacks, Emmanuel Schegloff et Gail Jefferson, de créer et de développer une application de l'*ethnométhodologie* à l'étude des *conversations* qui allait prendre une grande envergure sous la dénomination d'*analyse conversationnelle*. Nous aurons l'occasion, plus loin, de nous étendre, d'une manière quelque peu détaillée, sur cette approche.

3.4. L'ethnographie de la communication :

Selon Dell Hymes initiateur de cette approche dans les années soixante à soixante-dix, l'anthropologie et la linguistique auraient beaucoup à gagner si elles s'intéressent, pour la première, à côté de ses préoccupations traditionnelles (mythes, système de parenté, etc.), à l'étude des comportements communicatifs ; et pour la seconde, il a préconisé « d'étudier le fonctionnement du langage en situation, en s'intéressant aux événements de communication. »(V. Traverso, 1999⁶⁹ :10). Ainsi de telles positions rejoignent d'une part, les démarches et procédures de la sociologie de la vie quotidienne, et d'autre part, les méthodes de l'analyse pragmatique.

L'*ethnographie de la communication* se particularise en plus par sa prise en compte du paramètre culturel en procédant à l'étude de conversations exolingues et à des comparaisons interculturelles.

Basée sur une pratique du terrain lui permettant d'observer et d'analyser les schémas de la communication comme manifestations des savoirs culturels et comportementaux caractéristiques du milieu social, l'ethnographie de la communication est ainsi assez proche de l'éthologie.

Se fondant sur des études empiriques, elle s'oppose dans son esprit comme dans sa pratique, à la linguistique chomskienne qui exclut par principe les études de performance et se limite à l'étude de la compétence linguistique. Le projet de Hymes consistait à définir justement à partir des observations performantielles la *compétence communicative* c'est-à-dire le savoir qui permet l'utilisation appropriée de la grammaire.

⁶⁹« L'analyse des conversations », Éditions Nathan, Collection 128, Linguistique.

Comme la caractérise J. Cosnier (1998 : 126) « la compétence communicative inclut la compétence linguistique, mais aussi le savoir-faire communicationnel de la vie quotidienne : l'aptitude à engager une conversation, à faire ses achats dans les magasins, à négocier un emploi, à plaisanter, argumenter, etc.- et aussi à rester silencieux quand il le faut. »⁷⁰

En vue d'une présentation assez circonstanciée des éléments de l'approche interactionniste les plus étroitement en rapport avec notre propre projet de recherche, nous procéderons dans les paragraphes suivants à un *commentaire* suffisamment développé des concepts y référant dans l'énoncé même de notre sujet de thèse, à savoir : « *Socio-pragmatique* des *interactions* » où les deux termes renvoient respectivement aux aspects *méthode* et *objet* du présent travail de recherche.

⁷⁰ COSNIER, J. : *Le retour de Psyché*, Op. Cit.

4. Socio-pragmatique :

4.1. Dans le dictionnaire :

Premier terme constitutif du libellé de notre sujet de thèse, «socio-pragmatique» est ici un substantif composé de l'élément «socio-» (du radical de *social* ou de *société*), i. e. qui concerne les structures sociales; et de «pragmatique» de *pragma* (action), qui signifie en tant qu'adjectif: relatif à l'action, qui est adapté à l'action sur le réel, qui est susceptible d'applications pratiques; ou encore, qui concerne la vie courante, qui accorde la première place à l'action, à la pratique. En tant que nom féminin utilisé dans la terminologie sémiologique, la pragmatique est l'*étude des signes en situation* (Petit Robert 1985).

En tout état de cause, le terme *socio-pragmatique* est construit sur le modèle d'autres termes dits *didactiques* (appartenant au vocabulaire savant) analogues plus ou moins consacrés, comme par exemple *socioculturel* (qui concerne à la fois les structures sociales et la culture qui y correspond; relatif à la culture d'un groupe social ou d'un type de groupe social); *socio-économique* (relatif aux phénomènes sociaux, économiques et à leurs relations); *sociothérapie* (psychothérapie visant à l'intégration harmonieuse de l'individu au groupe – Ensemble des mesures sociales mises en œuvre pour permettre à un malade mental de se réintégrer dans son milieu); et surtout, en rapport plus étroit avec notre domaine de recherche, *sociolinguistique* (étude scientifique des relations entre langage, culture et société. [cf. aussi sociologie du langage ; linguistique sociale.]) (Petit Robert 1985).

4.2. La pragmatique selon P. Bange

Selon Pierre Bange (1992⁷¹ : 8) l'introduction du terme pragmatique dans son acception en linguistique contemporaine date de 1938 et est due au philosophe américain et disciple de Ch. S. Peirce, Ch. Morris dans son ouvrage *Foundations of the Theory of Signs*.

4.2.1. La pragmatique selon Ch. Morris

« Selon Morris [cité par Bange (1992 : 8⁷²)], toute sémiotique (c'est-à-dire toute science des signes) comporte trois disciplines complémentaires: la syntaxe, qui est l'étude des « relations formelles des signes entre eux » ; la sémantique, qui est l'étude des « relations des signes aux objets auxquels ces signes sont applicables» ; la pragmatique enfin, qui est l'étude des « relations des signes à leurs interprètes »

P. Bange ajoute que l'ordre dans lequel Morris a présenté les trois disciplines fait apparaître d'une part, que l'autonomie de chacune quant à son domaine propre, fait que chacune s'associe cumulativement aux deux autres pour constituer la totalité de la linguistique ; et reflète d'autre part, l'ordre historique de leur constitution.

Il rapproche de la précédente présentation une autre quasi contemporaine qu'il trouve chez R. Carnap (*Introduction to Semantics. Cambridge. 1942.*) et juge « un peu différente ».

4.2.2. La pragmatique selon R. Carnap

« Si on se réfère expressément au locuteur ou, en termes plus généraux, à l'utilisateur de la langue, écrit Carnap, alors on est dans le domaine de la pragmatique

⁷¹ « Analyse conversationnelle et théorie de l'action » ; coll. « Langues et apprentissage des langues » (LAL), Crédif ; Hatier/Didier, Paris.

⁷² Citant Ch. Morris (1971 : 21) in *Writings on the General Theory of Signs*. La Haye, Paris : Mouton.

(...) Si on fait abstraction de l'utilisateur de la langue et qu'on analyse seulement les expressions et leurs dénotés, on est dans le domaine de la sémantique. Et finalement, si on fait abstraction des dénotés aussi et qu'on analyse seulement les relations entre les expressions, on est dans le domaine de la syntaxe ».

Présentation qui amène Bange (1992 : 9) à faire le commentaire suivant : « Ici, la pragmatique doit plutôt être regardée comme l'aspect le plus englobant de la théorie linguistique, celui qui « commande » les autres, qui les détermine. »

En effet si selon Carnap toujours, « la pragmatique est la base de tout pour la linguistique » c'est parce que c'est elle qui fonde la sémantique, qui fonde elle-même la syntaxe.

4.2.3. La pragmatique entre Morris et Carnap : brève comparaison :

Contrairement à la présentation de Morris qui limite la portée de *la pragmatique* aux seuls domaines linguistiques non couverts par les disciplines déjà existantes : la syntaxe et la sémantique ; c'est-à-dire les phénomènes dont la prise en compte a été justement fondatrice de *la pragmatique* même ; Carnap, dans sa conception particulièrement intéressante en ce sens qu'elle ouvre une perspective radicalement différente de la précédente, a le mérite d'introduire selon Bange (1992 : 9) :

« à une analyse fonctionnelle de la langue dans laquelle les structures linguistiques sont considérées comme des moyens commandés et guidés par des buts pragmatiques et permettant de les réaliser. Les structures se trouvent placées en position subordonnée par rapport aux fonctions dont on découvrira bien vite qu'elles sont d'ordre socio-communicatif. Les structures linguistiques servent à produire du sens dans la communication, y compris même, [...] en produisant des structures syntaxiques « correctes » [souligné par nous].

« Dans une telle perspective, les énonciations vont être considérées comme des **actions verbales** [mis en relief par Bange] en relation avec une situation de

communication qui comporte des dimensions spatio-temporelles et surtout sociales [c'est nous qui soulignons] ; comme des actions accomplies par un locuteur en produisant un énoncé dans une langue naturelle vis-à-vis d'au moins un récepteur, dans le but de modifier la situation antérieure à l'acte d'énonciation en provoquant une réaction du ou des interlocuteurs (une réaction interne, cognitive, qui peut elle-même déclencher des réactions verbales et/ou comportementales). Les énonciations seront donc considérées comme des **actes sociaux** [mis en relief par Bange], par lesquels les membres d'une communauté socio-culturelle interagissent à l'aide de signes. »(Bange, ibid.)

Ceci nous autorise à revenir sur le jugement fait par Bange lorsqu'il introduisait la présentation de la pragmatique par Carnap en disant qu'elle était « un peu différente » [1992 : 8] de la précédente (celle de Morris) et penser qu'il aurait fait usage d'une litote par laquelle il voulait dire simplement que la conception de Carnap est radicalement différente de la pragmatique morrissienne.

P. Bange en arrive à déduire de la comparaison de ces deux perspectives (l'additive proposée par Morris et la fonctionnelle introduite par Carnap) un changement de paradigme scientifique par lequel la pragmatique fonctionnelle de Carnap qui se réfère à la théorie de l'action déborde ainsi la théorie des signes qui fonde le paradigme de la linguistique structurale cadre de référence de la pragmatique selon Morris.

Ainsi (ibid.) : « parler n'est pas seulement la mise en fonctionnement individuelle d'un code linguistique donné préalablement, c'est d'abord *une forme d'action et même une forme socialement essentielle de l'action* [souligné par nous] »

Il nous semble loisible de rapprocher des deux perspectives qui viennent d'être évoquées, celle de Morris et celle de Carnap, une troisième approche celle de Jacques Moeschler de l'Université de Genève dans son livre *Argumentation et conversation : éléments pour une analyse pragmatique du discours* (Hatier/CREDIF, 1985).

4.3. La pragmatique selon J. Moeschler :

Dans l'ouvrage cité, le premier chapitre est intitulé justement *la pragmatique linguistique*⁷³. Il s'agit d'un chapitre dont l'ambition est de « présenter l'objet de la pragmatique linguistique par rapport aux autres composantes de la linguistique (la syntaxe et la sémantique ...) et les deux problématiques principales de la pragmatique linguistique : à savoir d'une part les théories du **performatif** et de l'**ilocutoire** [...] et d'autre part celle de l'**implicite** » [les mises en relief ici sont le fait de l'auteur] (P. 20).

En modifiant légèrement le plan de Moeschler, qui commence par spécifier la théorie de l'implicite, la dernière annoncée des problématiques de la pragmatique linguistique, déjà dans son paragraphe introductif, nous procéderons par ordre d'annonce, surtout quand cet ordre coïncide avec une logique, celle du passage du général au particulier.

Nous commençons donc par sa présentation de *la pragmatique*, ensuite des "deux principales problématiques" de la pragmatique linguistique à savoir : les théories du *performatif* et de l'*ilocutoire*, et celle de l'*implicite*.

Et comme Moeschler n'avait pas dans son projet l'intention de faire le point sur le domaine de la *pragmatique*, il renvoie en marge, pour de plus amples informations sur le sujet, pour la tradition philosophique et logique en pragmatique, à F. Recanati⁷⁴

⁷³ Bange (1992 : 10) emploie le terme *pragmalinguistique* qu'il définit dans son Glossaire (pp.207 et suiv.) comme une « orientation de la recherche en linguistique qui considère la langue comme un facteur dans la constitution des interactions et prend pour point de départ le discours en contexte » (p.210).

⁷⁴ 1979a: *La transparence et l'énonciation*. Pour introduire à *la pragmatique*, Paris, Seuil.

1979b: "Le développement de la pragmatique", *Langue française* 42, 6-20.

1981: *Les énoncés performatifs*. Contribution à la pragmatique, Paris, Minuit.

et R. C. Stalnaker (1972⁷⁵); pour les développements de la pragmatique linguistique, à P. Cole⁷⁶, G. Gazdar (1979⁷⁷) et J. R. Searle, F. Kiefer & M. Bierwisch(1980⁷⁸).

S'agissant maintenant du rapport de la *pragmatique linguistique* aux deux autres disciplines de la linguistique, Moeschler regroupe toutes les trois, non plus sous l'hyperonyme de la linguistique comme il l'a fait en début de ce chapitre, mais, sous celui, plus général encore, de sémiotique suivant en cela, la tradition logique du langage qui considère que « toute sémiotique, c'est-à-dire tout système de signes, peut être appréhendé de trois points de vue : du point de vue de sa **yntaxe**, de sa **sémantique**, et de sa **pragmatique** [termes mis en relief par l'auteur qui renvoie ici même à Morris et notamment à la traduction française (1974) de son ouvrage susmentionné] ». (Moeschler 1985 : 20).

Ensuite, l'auteur suit à peu près la même démarche que Morris, sauf qu'il maintient cette double perspective, des deux niveaux de généralité, sémiotique et linguistique, pour les trois composantes en les caractérisant chacune suivant le niveau considéré.

Ainsi, en sémiotique, la syntaxe étudie les relations entre les signes constituant le système sémiotique. Relations définies à partir d'un ensemble de catégories et de règles de base. La sémantique traite de la relation de signification (Lyons, 1970⁷⁹) qui englobe les relations entre les signes et leurs référents (denotata), c'est-à-dire ce qu'ils sont censés représenter, désigner, dans le monde réel.

⁷⁵ « pragmatics », in Davidson D. & Harman G. (eds.) : *Semantics of natural language*, Dordrecht, Reidel, 380-397.

⁷⁶ 1978 (ed.): *Syntax and semantics IX : Pragmatics*, New York, Academic Press.

1981 (ed.) : *Radical pragmatics*, New York, Academic Press.

⁷⁷ *Pragmatics. Implicature, presupposition, and logical form*, New York, Academic Press.

⁷⁸ (Eds.) : *Speech acts theory and pragmatics*, Dordrecht, Reidel.

⁷⁹ Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique, Paris, Larousse.

4.3.1. La pragmatique sémiotique :

« La pragmatique, enfin, étudie la relation entre les signes et les usagers ou, de façon plus précise, l'emploi du système par les utilisateurs (vs l'étude du système en syntaxe et en sémantique). Il faut noter que la pragmatique constitue, de par cette définition, le domaine le plus large du système sémiotique. [...] l'emploi du système par les utilisateurs fait appel nécessairement à deux types de « conventions » : d'une part des conventions internes au système – le système étant doté d'un certain nombre d'embrayeurs (Jacobson 1963⁸⁰) contrignant leur usage en situation – et d'autre part des conventions externes – présentées non par le système mais par les institutions, les situations.

Cette distinction sera pertinente pour dégager à l'intérieur de la pragmatique les faits relevant à proprement parler de la linguistique (conventions internes au système) des faits relevant de la contextualisation du langage (conventions externes). » (Ibid. P. 21).

Voyons maintenant comment Moeschler caractérise les mêmes disciplines (syntaxe, sémantique et pragmatique) cette fois-ci en tant que composantes de la linguistique. Ce sera par la distinction de leur objet, du type de règles que chacune formule pour rendre compte de son objet et enfin des propriétés des objets définissant le champ de pertinence du domaine en question.

« La syntaxe linguistique a pour objet la forme des phrases. »(Ibid. P. 21). La phrase qui constitue l'unité maximale de la description syntaxique est analysée à l'aide d'un certain nombre de catégories comme par exemple dans la tradition chomskyenne : la phrase (S), le syntagme nominal (NP), le syntagme verbal (VP), le

⁸⁰ « Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe », in *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit, 176-196.

nom (N), le verbe (V), l'adjectif (A), l'adverbe (Adv.), le déterminant (Det.), l'auxiliaire (Aux.), la préposition (Prep.) etc. et de relations entre ces catégories.

Ces relations sont formulées en termes de règles syntaxiques qui sont surtout des règles de réécriture permettant de réécrire certaines catégories par une suite d'autres catégories ($S \rightarrow NP + VP$). Toujours dans la même tradition chomeskienne, que les règles syntaxiques soient de base, transformationnelles ou non, l'important est qu'elles sont des règles de bonne formation, des règles qui constituent une grammaire dont le but est de produire des suites syntaxiquement bien formées, c'est-à-dire un nombre illimité de phrases grammaticalement correctes, et d'exclure par là-même, l'infini des phrases agrammaticales. « La propriété centrale d'une phrase, en syntaxe, est de ce fait sa grammaticalité. »(Ibid. P. 22).

La sémantique linguistique a pour objet non pas la forme des phrases mais le sens des propositions. La proposition [composée d'un prédicat et d'argument(s)] est l'unité sémantique maximale comme la phrase est l'unité syntaxique maximale. Le sens de la proposition linguistique est défini par la relation de référence où le référent d'une proposition est sa valeur de vérité. L'emploi de la notion de vérité – issue de la sémantique logique, bivalente - signifie que ce que représente ou désigne une proposition est un certain état de choses. « Comme la proposition est susceptible de recevoir deux valeurs de vérité (vrai vs faux), elle sera dite vraie si elle décrit une situation conforme à l'état du monde, fausse si sa description ne correspond pas à l'état du monde. [...] »

« Il apparaît donc que dans la tradition logique ou néo-positiviste, la signification d'une proposition est restreinte à la définition de ses conditions de vérité. Définir le sens d'une proposition à l'aide des notions de référence au monde et de conditions de vérité implique une certaine conception de l'objet et des méthodes de la sémantique, conception qui peut être qualifiée de **vériconditionnelle** ou **représentationaliste**. » (Moeschler, 1985 : 22).

Il est possible d'opposer à la sémantique représentationaliste une sémantique **énonciative** qui privilégie, dans la description du sens, non pas la référence au monde, mais la référence à l'énonciation.

Il faut signaler en tout cas, que la sémantique moderne est davantage une sémantique intensionnelle (doublée généralement d'une sémantique des mondes possibles) qu'une sémantique extensionnelle.

« Cela signifie qu'une proposition est plutôt définie par la fonction reliant valeur de vérité et monde possible que par la relation de référence, la référence au monde réel n'étant qu'un cas particulier de référence (à d'autres mondes). » (Id. PP. 22-23).

Concernant les domaines de la sémantique, on peut distinguer deux positions : celle des sémanticiens philosophes (cf. B. Russell 1971⁸¹, P. F. Strawson 1977⁸², et S. Kripke 1982⁸³) qui se sont occupés essentiellement des problèmes de la référence et des noms propres ; et la position des sémanticiens linguistes dont l'intérêt s'est surtout porté aux conditions de vérité non pas des propositions atomiques (isolées) mais des propositions combinées (complexes).

Le propre d'une sémantique linguistique est en effet de rendre compte des conditions de vérité des combinaisons de phrases liées par des connecteurs comme *ou*, *et*, *si* qui sont les analogues en langue naturelle des opérateurs logiques de disjonction (inclusive ou exclusive), de conjonction et d'implication, mais également par d'autres «mots-liens» sans équivalents «dans la syntaxe logique comme *mais*, *donc*, *car*, *puisque*, etc., c'est-à-dire donner une représentation claire et explicite des relations **in praesentia** entre phrases.

⁸¹ « Descriptions », in Rosenberg J. F. & Travis C. (eds.) : *Readings in the philosophy of language*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 166-175.

⁸² « De l'acte de référence » in Etudes de logique et linguistique, Paris, Seuil, 9-38.

⁸³ *La logique des noms propres*, Paris, Minuit.

Cependant une telle théorie doit également rendre compte des relations **in absentia**, c'est-à-dire prévoir, pour n'importe quelle phrase, les conditions déterminant son **incompatibilité** à d'autres phrases (rapport de contradiction ou de contrariété, [...] et son **équivalence sémantique** (sa synonymie ou ses rapports de paraphrase,[...] et enfin ces relations d'**implication** [...]). [Les mises en relief sont le fait de l'auteur] (Ibid. P. 23).

4.3.2. La pragmatique linguistique :

« **La pragmatique linguistique** est l'étude du sens des énoncés en contexte. Elle a pour objet de décrire non plus la signification de la proposition (sémantique), mais la **fonction de l'acte de langage** réalisé par l'énoncé. Si la phrase et la proposition constituent les unités syntaxiques et sémantiques maximales, l'**acte de langage** est l'unité pragmatique minimale, les autres unités pragmatiques étant l'**intervention** (unité monologique maximale) et l'**échange** (unité dialogique minimale) – dans la perspective de la pragmatique conversationnelle [...] » (Ibid. PP. 23-24).

4.3.2.1. **L'acte de langage** :

La pragmatique linguistique, à l'opposé de la sémantique qui définit le sens d'une proposition en termes de ses conditions de vérité, définit le sens d'un acte de langage par sa **fonction communicative** en donnant une image du sens centrée non plus sur la fonction dénotative du langage, mais sur sa **fonction énonciative**. Donc l'acte de langage est, de par sa nature, un acte d'**énonciation** ; c'est-à-dire que par cet acte se réalise une action de nature linguistique, lié à l'événement historique qu'est l'énonciation, dont le résultat est le produit linguistique **énoncé** (au sens d'énoncé-token de la philosophie analytique).

4.3.2.1.1 Propriétés de l'acte de langage :

L'acte de langage a plusieurs propriétés :

- 1) Il consiste en la réalisation d'une **action**, une activité visant la transformation de la réalité. Les actions réalisées par le langage sont du genre *ordre, promesse, requête, question, menace, avertissement, conseil*, etc.
- 2) Il est intentionnel : son interprétation appropriée dépend de la reconnaissance, de la part de l'interlocuteur, du caractère intentionnel de son énonciation. En d'autres mots, l'interlocuteur doit connaître l'intention de l'énonciateur pour bien comprendre et interpréter l'acte de langage : veut-il simplement informer, par exemple ou avertir etc.
- 3) Il est conventionnel : pour qu'il soit réussi (successful), il faut qu'il satisfasse un certain nombre de conditions liées à son emploi. Ces conditions d'emploi (que Moeschler qualifie de **conditions d'appropriété contextuelle**) déterminent dans quelle mesure l'acte de langage est approprié à son contexte. Elles portent sur différents aspects de l'acte de langage, notamment : les **circonstances** et les **personnes** impliquées dans la réalisation de l'acte, l'**intention** des personnes impliquées et le type d'**effet** associé à son énonciation. La non satisfaction de ces trois conditions, qualifiées dans la terminologie d'Austin (1970⁸⁴) de **conditions de félicité**, donne lieu à des échecs de différentes natures qui font de l'acte de langage, toujours selon Austin, un acte « nul et non avenu ».
- 4) L'acte de langage est de nature à la fois **contextuelle et cotextuelle**. En effet le rôle du **contexte** ne se limite pas à la définition des conditions d'appropriété contextuelle qui déterminent le rapport d'adéquation acte de langage-contexte,

⁸⁴ *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

mais il intervient comme une importante composante interprétative. Sans le contexte personne ne peut décider de la nature de l'acte de langage réalisée dans l'énoncé : *je viendrai demain*. Est-ce une promesse, une menace ou une (simple) information ?

Quant au **cotexte**, il joue un rôle important dans la caractérisation de l'acte de langage, parce qu'il détermine des conditions d'appropriété cotextuelle, (c'est-à-dire un certain nombre de conditions déterminant le degré d'appropriété de l'acte dans l'ensemble du discours ou de la conversation). A titre d'exemple : répondre « il est lundi » à une personne qui demande : « quelle heure est-il ? » est une réponse « inappropriée cotextuellement [...] puisqu'elle concerne un autre objet de discours que celui introduit par la question. » (Id. P. 25).

D'autre part la position de l'acte de langage dans le discours peut déterminer sa fonction : « énoncé en début d'échange ou en réaction à une question, l'acte de langage [*il est minuit*] aura des fonctions communicatives différentes, par exemple de demande (de partir) ou de réponse. [...] »

« Il apparaît donc que la notion clef de la pragmatique est la notion de **conditions d'emploi** ou d'**appropriété con-cotextuelle**, qui est de nature bien différente de la notion de condition de vérité. » (Ibid.).

Il y a cependant lieu de souligner que **l'analyse pragmatique des actes de langages**, axée « sur la fonction communicative, s'inscrit en faux contre une conception informative du langage. Contrairement au postulat "pragmatique" de toute la tradition linguistique structuraliste, le langage ne sert pas à informer, représenter, référer, etc. » (Ibid.). La « conception que les pragmaticiens ont du langage, est une conception **instrumentale**, centrée sur le concept d'action. » (Ibid. P. 26).

4.3.2.2. La notion de performatif :

Quant à la notion de *performatif*, Moeschler la caractérise en mettant en rapport un énoncé *performatif* et un énoncé *constatif* (ou *descriptif*) où le premier se distingue du second en ce qu'il :

- ne peut être évalué en termes de vérité ou de fausseté, mais en termes de bonheur ou malheur ;
- ne relève pas de l'activité du dire, mais du faire (il réalise une action) ;
- ne réalise l'action en question qu'en fonction de l'énonciation (l'action est donc produite par le fait de dire).

Deux énoncés peuvent avoir la même structure sémantique (un argument et un prédicat), mais pas la même fonction pragmatique. Un énoncé comme *la séance est longue* qui ne fait que décrire un état de chose (la durée de la séance) est une simple assertion, alors qu'un autre comme *la séance est ouverte* « ne sert pas à décrire un certain état de chose (l'ouverture de la séance), mais à réaliser une action, celle justement d'ouvrir la séance. » (Ibid. P. 26). Ici le locuteur ne dit pas seulement quelque chose de la séance, il fait quelque chose et il le fait par l'énonciation.

Ce qui veut dire que le contenu de l'énoncé en question ne peut être l'objet d'une évaluation vériconditionnelle, mais par contre, son énonciation est soumise à des conditions de bonheur (réussite) : « n'importe qui n'a pas le pouvoir d'ouvrir une séance ».

Mais l'énoncé '*la séance est ouverte*', bien que performatif, il ne l'est pas explicitement. Le locuteur aurait bien pu dire '*je déclare la séance ouverte*'. C'est en utilisant un *verbe performatif* c'est-à-dire un verbe d'*action* (comme déclarer, ordonner, menacer, promettre, etc. *qui nomme l'action* et la rend explicite), à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, que l'énoncé est

explicitement performatif et se distingue des performatifs dits primaires (Austin, 1970) qui ne nomment pas l'action.

Cependant Austin a dû abandonner la notion de *performativité*. Ne la trouvant pas assez consistante sur les plans descriptif et théorique, pour rendre compte de certains faits linguistiques et pragmatiques, il lui a préféré la notion plus générale d'*acte de langage*.

Par exemple, dans certains cas, l'adjonction d'un modificateur (*je t'ordonne* souvent *de te taire // la séance est ouverte dans la grande salle*) et parfois le contexte (*la séance est ouverte. C'est par ces mots que le président de l'assemblée a ouvert les travaux de la session ...*) déperformativisent l'énoncé. Cela signifie que l'énonciation d'une « formule performatrice n'est pas une condition suffisante à sa performativité, puisque l'énoncé performatif peut prendre une simple valeur descriptive, c'est-à-dire constative. »(Ibid.P. 27)

4.3.2.3. La notion d'illlocutoire :

Pour ce qui est de la notion d'*illlocutoire* qui fonde celle d'*acte de langage*, elle a été suggérée à Austin par le manque de consistance remarqué dans l'opposition : énoncés *contatifs* / énoncés *performatifs*.

Dans cette perspective de l'*illlocutoire*, les énoncés constatifs et les énoncés performatifs ne sont plus que des types particuliers d'**actes de langage**, « qu'Austin (1970) qualifie d'actes illocutoires. L'assertion (énoncé constatif) ne serait donc qu'un cas particulier d'acte illocutoire à côté de la promesse, l'ordre, le baptême, etc.

« L'acte illocutoire peut se définir à partir de trois critères essentiellement :

- son rapport à d'autres actes, qu'Austin qualifie de locutoires et de perlocutoires ;

- sa structure interne ou sémantique ;
- ses conditions d'emploi. »

Si la notion d'acte illocutoire décrit l'acte réalisé *'in saying'* c'est-à-dire en parlant, en disant quelque chose, elle ne désigne pas pour autant tous les aspects *actionnels* de l'énoncé.

4.3.2.3.1. Aspects actionnels de l'énoncé : locutoire, illocutoire et perlocutoire :

« A la question "*en quoi dire quelque chose revient-il à faire quelque chose ?*" Austin répond en distinguant l'acte *ilocutoire* des actes *locutoires* et *perlocutoires*. L'acte locutoire consiste simultanément en l'acte de prononcer certains sons (acte phonétique), certains mots et suites grammaticales (acte phatique) et enfin certaines expressions pourvues d'un sens et d'une référence (acte rhétique).

« De son côté, l'acte perlocutoire consiste en la production de certains effets sur l'auditoire, ses sentiments ou ses actions (par exemple l'acte de convaincre, d'effrayer, de mettre en colère, etc.) – que ces effets soient intentionnels, visés par le locuteur ou non. » (Ibid. PP. 28-29).

Pour illustrer ces distinctions Moeschler les applique, à titre d'exemple, à l'énoncé : *Walesa a été arrêté* où « le locuteur réalise un acte locutoire (il prononce certains sons /walesa aete arete/, une phrase grammaticale et réfère à l'individu « Walesa » en lui attribuant la propriété « avoir été arrêté »), un acte illocutoire (d'information) et dans certains cas un acte perlocutoire (création d'une émotion chez l'interlocuteur ou de l'indifférence, etc.).

Malgré cela, le concept d'ilocutoire reste relativement flou. S'il s'oppose bien à ceux de locutoire et de perlocutoire, Alain Berrendonner (1977⁸⁵) signale que cette opposition est de nature hétérogène. L'opposition locutoire/ilocutoire est basée sur le caractère dénotatif (référentiel) de l'acte locutoire et non dénotatif de l'acte illocutoire. Alors que l'opposition illocutoire/perlocutoire relève de l'opposition conventionnel (ilocutoire)/non conventionnel (perlocutoire).

L'effet produit sur l'interlocuteur par un acte illocutoire n'est pas déterminé par la nature de cet acte. Si l'interlocuteur doit reconnaître l'intention du locuteur pour interpréter adéquatement l'acte illocutoire, il n'en va pas de même pour l'acte perlocutoire. On peut être scandalisé à l'annonce de l'arrestation de Walesa ; mais ce sentiment de scandale est indépendant de la reconnaissance de l'intention de l'interlocuteur. Par contre, il est impossible d'interpréter l'énoncé *Walesa a été arrêté* comme une information sans reconnaître une intention (peut-être parmi d'autres, et notamment celle de scandaliser) d'informer d'un tel événement. (Ibid.).

4.3.2.4. Structure de l'acte illocutoire :

Quant à la structure sémantique de l'acte illocutoire, on peut l'appréhender à travers la distinction entre *acte locutoire* et *acte illocutoire* qui laisse entrevoir qu'un *acte de langage* peut être analysé, du point de vue de sa structure interne, en deux composants :

- son contenu propositionnel, donnant lieu à l'acte rhétique (Austin 1970) ou acte propositionnel (Searle 1972⁸⁶) ;
- sa force ou valeur illocutoire.

⁸⁵ « *Présentation* », Linguistique et sémiologie 4, PP. 5-15.

⁸⁶ *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann.

Voilà un paradigme d'actes de langage permettant, d'après Searle (1972 : 60) d'illustrer la différence entre *acte propositionnel* et *force illocutoire* :

- (1) *Jean travaille beaucoup*
- (2) *Jean travaille-t-il beaucoup ?*
- (3) *Travaille beaucoup, Jean !*
- (4) *Plût à Dieu que Jean travaillât beaucoup !*

On constate que ces énoncés réalisent différents actes illocutoires : une assertion en (1), une question en (2), un ordre en (3) et un souhait en (4). Si ces actes se distinguent par leurs valeurs illocutoires, ils réalisent tous les quatre un même acte (ayant même référence et même prédication) : il y a toujours référence à un même individu («Jean») à qui on prédique (attribue) une même propriété («travailler beaucoup»). Ce sont les actes de référence et de prédication qui constituent l'acte propositionnel.

Donc la distinction entre l'acte illocutoire et l'acte propositionnel permet de dégager deux composantes dans l'acte de langage : son contenu propositionnel (p) et sa force illocutoire (F).

Ainsi, l'acte illocutoire sera représenté par la fonction F(p) ; une notation utile pour décrire la structure sémantique des énoncés de (1) à (4) « – les majuscules rendant compte du statut métalinguistique des expressions :

- (1') ASSERTION (JEAN TRAVAILLER BEAUCOUP)
- (2') QUESTION (JEAN TRAVAILLER BEAUCOUP)
- (3') ORDRE (JEAN TRAVAILLER BEAUCOUP)
- (4') SOUHAIT (JEAN TRAVAILLER BEAUCOUP)

Le fait que tout acte illocutoire est analysable en termes de son contenu propositionnel et de sa force illocutoire, implique que ses conditions d'emploi doivent porter sur les deux composantes de l'acte (son contenu propositionnel et sa force illocutoire). Ce qui revient à dire que les conditions d'emploi d'une assertion diffèrent de celles d'une requête par exemple au niveau du contenu et/ou de la valeur illocutoire, et permettent, de ce fait, de jeter les bases d'une typologie des actes du langage (Ibid. P. 30).

4.3.2.5. **Conditions d'emploi des actes illocutoires :**

S'agissant des *conditions d'emploi des actes illocutoires* proprement dites, ce sont, pour Moeschler, celles « que doit satisfaire un acte de langage pour être approprié au contexte d'énonciation. Si Austin définit les conditions d'emploi comme autant de conditions de réussite de l'acte, Searle [les définit] comme des conditions de satisfaction, liées à des règles sur l'accomplissement sincère des énonciations.

Searle a fait l'hypothèse que chacune des conditions de satisfaction est une condition nécessaire à la réalisation sincère de l'acte illocutoire, l'ensemble constituant une condition suffisante. Il distingue quatre types de conditions :

- a/ Une condition de contenu propositionnel indiquant la nature du contenu de l'acte. Celui-ci peut être une simple proposition (assertion), une fonction propositionnelle (question fermée), une action du locuteur (promesse) ou de l'interlocuteur (ordre, requête).
- b/ Une ou des conditions préliminaires définissant le savoir ou la croyance du locuteur concernant les capacités, intérêts, intentions de l'interlocuteur, ainsi que la nature des rapports entre interlocuteurs. Par exemple, l'ordre requiert la croyance du locuteur que l'interlocuteur est capable de réaliser l'action demandée, de même qu'une relation de supériorité hiérarchique au bénéfice du locuteur. La promesse, de son côté, exigera que l'interlocuteur ait quelque

désir de voir l'action promise se réaliser. Pour asserter, il ne suffit pas que le locuteur dise quelque chose de vrai, encore faut-il qu'il en ait des preuves.

- c/ Une condition de sincérité indiquant l'état psychologique du locuteur. Asserter implique la croyance, ordonner le désir, promettre l'intention, etc.
- d/ Enfin une condition essentielle, spécifiant le type d'obligation contractée par le locuteur ou l'interlocuteur par l'énonciation de l'acte en question. L'obligation peut porter sur l'action à réaliser (ordre, promesse) ou le caractère vérifique du contenu (une assertion oblige son locuteur à se porter garant de sa vérité).» (Moeschler, 1985 : 30-31).

Michèle Grosjean (1992⁸⁷: 7-8) évoque ces conditions en parlant des messages transmis par la RTP aux voyageurs et affirme qu'ils «ne sont pas simple "information" mais ils représentent une véritable action et sont généralement de l'ordre de ce que la linguistique pragmatique appelle acte de langage.

« Qu'il s'agisse d'*agir sur les voyageurs* – "inciter les usagers à prendre tel ou tel moyen de transport (information pédagogique), de donner des alternatives en cas de modification du service, d'éviter les paniques en cas d'accident, de sécuriser et faire patienter quand les problèmes d'exploitation se produisent", ce qui est transmis en effet aux voyageurs dans ce qu'on appelle information-voyageur telle celle qui est pratiquée sur la ligne A, c'est tantôt des promesses ("le prochain train desservira toutes les gares de Défense à Cergy"), tantôt des ordres ("nous vous prions de bien vouloir descendre du train et de vous diriger vers le quai 2"), tantôt des prescriptions de comportement explicites ou implicites.

⁸⁷ *L'informateur au PCC. Transporteur ou stratège ? REGULATION DU TRAFIC ET INFORMATION-VOYAGEURS. ETUDE RATP/MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE.*

« Or l'étude des actes de langage (Austin et Searle), a montré que *la "réussite" ou la félicité de ces actes de langage que sont la promesse ou les ordres est soumise à un certain nombre de conditions.* [souligné par nous]

« Il en est de même dans le domaine de l'information-voyageur : il *ne suffit pas de faire des promesses ou de donner des ordres encore faut-il que ces promesses soient prises au sérieux par ceux auxquels elles sont faites et que les ordres soient suivis d'effets* [souligné par nous]. L'information, du point de vue du voyageur, c'est comme le disait Deleuze [in Océaniques. Juin 1989.], "ce qu'on est censé devoir croire afin d'y conformer son comportement". *Une promesse pour être considérée comme telle implique que celui à qui elle est faite ait foi dans l'auteur de la promesse* [souligné par nous] et donc que *l'annonceur soit crédible.*

« De la même façon *pour donner un ordre il faut être en position de le donner c'est à dire que la compétence et l'autorité de celui qui le donne soient présupposées* [souligné par nous]. Or ceci ne peut jamais être considéré comme acquis ; la crédibilité et l'autorité se perdent très vite comme le savent très bien tous les professionnels en contact avec le grand public (hommes politiques, publicistes, journalistes) puisqu'elles reposent sur des expériences, des savoirs antérieurs et des interprétations faites sur la base de ces savoirs et de la situation en cours. »

Pour en revenir aux conditions de satisfaction définies par Searle (1982⁸⁸ : Op. Cit.), à savoir : celle du contenu propositionnel, la (ou les) condition(s) préliminaire(s), celle de sincérité et la condition essentielle. Ce sont là des conditions de nature très générale, portant sur des propriétés (comme la notion d'état psychologique, de relations entre interlocuteurs) ne relevant pas immédiatement de la linguistique, mais qui permettent néanmoins, toujours selon Searle (Ibid.) de formuler une classification des actes de langage.

⁸⁸ *Sens et expressions. Etudes de théorie des actes de langage*, Paris, Minuit.

4.3.2.6. Les conditions de satisfaction servant de critères classificatoires des actes de langage :

Pour effectuer cette classification Searle a proposé quelque douze critères dont Moeschler (1985 : 31) ne retient que « les [quatre] plus importants [...] et qui correspondent pour la plupart à une condition d'emploi :

- le but illocutoire correspondant à la condition essentielle ;
- la direction d'ajustement mots-monde (critère nouveau) déterminant le rapport qu'introduit l'acte illocutoire entre l'état de chose (passé, présent ou futur) et les mots le désignant. Dans le cas d'une promesse ou d'un ordre, c'est le monde qui s'ajuste aux mots (direction monde → mots), dans la mesure où l'acte de langage a justement pour but de transformer la réalité conformément à la description qu'il en fait. Par contre, dans le cas des assertions, la direction d'ajustement est inverse (direction mots → monde), dans la mesure où c'est justement la description qui doit correspondre à la réalité, au monde ;
- l'état psychologique, correspondant à la condition de sincérité ;
- et enfin le contenu propositionnel, correspondant à la condition de contenu propositionnel.

« Ces quatre critères permettent de distinguer cinq grands types d'actes illocutoires, chacun de ces types pouvant être analysé en sous-types : les actes représentatifs [(ex. : *la syntaxe est difficile*)], les actes directifs [(ex. : *va me chercher un journal*)], les actes commissifs [(ex. : *je serai à l'heure au rendez-vous*)], les actes expressifs [(ex. : *je suis heureux de vous revoir*)], les actes déclaratifs [(ex. : *la séance est ouverte*)].

4.3.2.7. Principaux types d'actes illocutoires : propriétés

« Ces différents types ont les propriétés suivantes :

- représentatifs (assertion, information) : le but illocutoire est la description d'un état de fait qui est le cas, la direction d'ajustement mots → monde, l'état psychologique exprimé la croyance et le contenu propositionnel une proposition ;
- directives (ordre, requête, question, permission) : le but illocutoire est de mettre l'interlocuteur dans l'obligation de réaliser une action future, la direction d'ajustement monde → mots, l'état psychologique exprimé le désir du locuteur et le contenu propositionnel une action future de l'interlocuteur ;
- commissifs (promesse, offre) : le but illocutoire est l'obligation contractée par le locuteur de réaliser une action future, la direction d'ajustement monde → mots, l'état psychologique exprimé l'intention du locuteur et le contenu propositionnel une action future du locuteur ;
- expressifs (félicitation, excuse, remerciement, plainte, salutation) : le but illocutoire est d'exprimer l'état psychologique associé à l'acte expressif (plaisir/déplaisir, désir/rejet, etc.), l'état psychologique variable selon l'acte (cf. but illocutoire), le contenu propositionnel une action ou propriété du locuteur ou de l'interlocuteur ;
- déclaratifs (déclaration, condamnation, baptême) : le but illocutoire est de rendre effectif le contenu de l'acte, la direction d'ajustement à la fois mots → monde et monde → mots, le contenu propositionnel une proposition.

« Bien que tous les critères ne soient pas directement distinctifs, on constate néanmoins que chacune des catégories s'oppose aux autres par moins un trait pertinent. Cependant cette vision classificatoire ne doit pas nous faire oublier la propriété principale de tout acte illocutoire, liée à la condition essentielle de Searle, qui est sa capacité à transformer les droits et obligations des interlocuteurs. » (Moeschler 1985 : 31-32).

4.3.2.8. La théorie de l'implicite :

Pour ce qui est de la théorie de l'*implicite*, Moeschler (1985 : 20) mentionne à cet égard que la spécificité de l'*implicite* en pragmatique est de concerner « en premier lieu le rapport entre le sens littéral et le sens impliqué par un énoncé et en second lieu la différence entre la nature conventionnelle (linguistique) ou conversationnelle (non linguistique) de l'*implicite*. »

La nature à la fois intentionnelle et conventionnelle de l'acte illocutoire pourrait laisser penser que l'intention liée à l'énonciation est toujours explicite et que l'acte de langage est toujours réalisé sur le mode conventionnel.

Or, comme cela peut aisément s'observer, « l'intention liée à un acte de langage ou à un discours n'est jamais complètement accessible, et les moyens permettant de reconnaître le sens illocutoire d'une énonciation souvent déterminés par des facteurs non linguistiques, comme le contexte, les états de croyance supposés, etc. Il apparaît donc que, derrière le problème de l'acte illocutoire, se posent trois grands types de problèmes, tous trois liés à l'intrusion de l'*implicite* dans la communication verbale :

- le problème des différents types d'*implicite* ;
- les différents modes de réalisation explicite et implicite des actes de langage ;
- la nature du mécanisme inférentiel reliant la valeur littérale et la valeur implicite.

Comme nous n'avons à ce stade de notre travail d'autre intention que de présenter la pragmatique dans ses grandes lignes, nous ne traiterons, dans ce qui suit que de la typologie des implicites, le premier des problèmes qui viennent d'être évoqués.

4.3.2.8.1. Typologie des implicites :

Avant que l'interprétation d'un énoncé puisse rendre compte, en plus de son sens littéral, de ses sens implicites possibles, il faut d'abord essayer de classer les différents types d'implicite suivant les deux critères de :

- a/ leur nature (sémantique vs pragmatique) ;
- b/ leur fonction discursive (objet de discours vs non-objet de discours).

Dans cette perspective, Moeschler (1985 : 35) distingue « deux grands groupes d'implicite, les implicites sémantiques et les implicites pragmatiques. ». Et tout en reconnaissant le caractère quelque peu flou de la frontière entre « phénomènes purement sémantiques et phénomènes pragmatiques », il définit l'implicite sémantique comme étant « le produit du seul matériel linguistique, alors que les implicites pragmatiques sont liés à des règles ou normes discursives (principes permettant le décodage de l'implicite) »(Id.).

Pour illustrer la différence entre les deux types d'implicite il donne la série d'exemples suivante :

- (1) Achille est célibataire // (1') «Achille n'est pas marié »
- (2) Achille a lu tous les romans de Balzac
- (2') « Achille a lu quelques romans de Balzac »
- (3) Achille a cessé de fumer // (3') « Auparavant, Achille fumait »
- (4) La voie express rive gauche est ouverte
- (4') « La voie express rive droite est fermée ».

Cet exemplier lui a permis de ressortir que les énoncés (1) à (3) « donnent lieu à des implicites sémantiques étant donné que l'information liée à ces énoncés est tirée de leur seule structure sémantique » (Moeschler 1985 : 35).

Parmi ces implicites sémantiques, Moeschler distingue « les implications sémantiques [(1')] – liées au sens de *célibataire* (impliquant *non marié*) –, les implications logiques [(2')] – liées aux propriétés logiques du quantificateur universel *tous* (impliquant logiquement le quantificateur existentiel *quelques*) – et les présuppositions [(3')]. »(Id.).

Pour distinguer l'implication de la présupposition, il faut raisonner « en termes des conditions de vérité du contenu impliqué : dans la présupposition, le contenu présupposé est impliqué tant par l'assertion que par la négation du contenu posé de l'énoncé, alors que dans l'implication, le contenu n'est impliqué que par l'assertion du contenu de l'énoncé, sa négation entraînant la négation du contenu impliqué. »

Quant à l'énoncé (4) il constitue un exemple parmi d'autres, de l'implicite « pragmatique dans la mesure où le contenu implicite n'est pas déterminé par le sens des constituants de l'assertion [(4)], mais plutôt par une loi de discours (loi d'exhaustivité chez Ducrot 1972 ou maxime de quantité chez Grice 1979) indiquant que toute l'information pertinente doit être donnée. Il ressort donc que, dans l'exemple [(4)], si la mention de l'ouverture de la voie express rive droite n'a pas été faite, c'est que celle-ci est encore fermée.

« L'implicite pragmatique, ou implicitation, correspond ainsi à tout mouvement d'inférence autorisé de par les propriétés de l'énoncé, du contexte et des lois de discours.» (Ibid. PP. 35-36).

La fonction discursive qui constitue le deuxième critère de classification de l'implicite signifie sa fonction d'objet intentionnel ou d'objet non intentionnel dans le discours. Si dans les exemples précédants, aucun énoncé « n'a été réalisé pour communiquer le sens implicite que l'interlocuteur est en droit, néanmoins, de tirer »,

les énoncés de (5) à (7) suivants, « par le fait qu'ils déclenchent un implicite, sont à interpréter comme intentionnant de tels implicites » : de (5') à (7') :

(5) Situation : L énonce devant ses invités en baillant :

Il est déjà minuit

(5') « Il est temps que vous partiez »

(6) Situation : L a fait la queue pendant dix minutes à un guichet de poste et se voit renvoyé au guichet 9. Il répond à la postière :

Je vous remercie, vous êtes vraiment très aimable

(6') « Vous auriez pu le dire plus tôt, vous êtes tout sauf sympathique »

(7) *Ce livre est un peu difficile*

(7') « Ce livre est difficile »

En somme, trois exemples qui illustrent trois types d'implicite :

- « un implicite [...] illocutoire permettant au locuteur de réaliser un acte de requête implicitement [(5')] à l'aide d'un acte d'assertion [(5)] ;
- un implicite d'ironie [(6')], dont la valeur est l'inverse du contenu asserté dans l'énoncé source [(6)] ;
- un implicite de gradation [(7')], nécessitant de placer le contenu exprimé sur un degré hiérarchiquement supérieur (ou inférieur) dans l'échelle de gradation par rapport à celui présenté dans l'énoncé [(7)] (*un peu difficile* appartenant à la même échelle de gradation qu'*assez difficile, difficile, très difficile*, etc.).

4.3.2.8.2. Propriétés des implicites :

« Ces différents implicites que l'on qualifie généralement (cf. Ducrot 1972) de sous-entendus ou d'implicites discursifs possèdent les propriétés suivantes : »

- L'implicite est déclenché par le contexte d'apparition de l'énoncé. Comme le signale Moeschler (1985 : 37) : (5) à (7) [cf. supra] « énoncés dans des contextes différents peuvent très bien ne recevoir qu'une interprétation et n'avoir qu'une fonction d'information. »
- Même dans les contextes où ces énoncés {de (5) à (7)} sont susceptibles de déclencher un implicite, personne ne peut accuser le locuteur d'avoir vraiment congédié ses hôtes, d'avoir insulté la postière, etc. Il est possible d'annuler l'acte réalisé implicitement, en le niant, sans que le sens littéral en soit altéré. « Le sous-entendu est ainsi une technique rhétorique très astucieuse, bien que tout à fait hypocrite, permettant au locuteur de dire et de ne pas dire, c'est-à-dire donner à entendre tout en se protégeant derrière le paravent du sens littéral. » F. Recanati dans son article « *Insinuation et sous-entendu* »⁸⁹ établit une distinction entre ce qu'une énonciation 'laisse entendre' et 'donne à entendre'. Une distinction qui correspond terme à terme à l'opposition entre *implication* (L laisse entendre) et *sous-entendu* (L donne à entendre).
- « Tout sous-entendu, pour être décodé, nécessite un calcul de la part de l'interlocuteur. L'implicite n'est jamais donné tel quel par l'énoncé ou par le contexte. Encore faut-il que l'interlocuteur s'interroge sur la nature du lien (ou plus précisément sa pertinence) au contexte. Le raisonnement en question peut être réduit au schéma suivant : " X m'a dit p. Or si X m'a dit p, c'est qu'il voulait dire q. X m'a donc dit q. " ». (Ibid.).

⁸⁹ Recanati, F. « *Insinuation et sous-entendu* », in *Communication* 30, 1979, PP. 95-106.

Pour résumer, on vient de voir que Moeschler a distingué les implicites de nature sémantique (purement linguistiques) des implicites pragmatiques. Parmi ces derniers, il a distingué les sous-entendus (c'est-à-dire l'implicite à fonction discursive) de la simple implicitation appelée dans la terminologie de Grice (1975⁹⁰) implicature conversationnelle (*conversational implicatures*) traduite généralement par implicitation conversationnelle qui concerne soit les conséquences rationnelles que l'interlocuteur est en droit de tirer, soit les raisons de l'énonciation.

4.4. Définition de la pragmatique : Conclusion

Dans leur Introduction à l'*Ethologie des communications humaines* (in R. Plety, 1993⁹¹ :15), J. Cosnier et D. Bourgain donnent, entre autres acceptations, à *la pragmatique* la définition suivante qui nous paraît conclure d'une certaine manière ce qui vient d'être exposé.

Pour ces deux auteurs *la pragmatique* [est un] substantif féminin « qui désigne la partie de la linguistique traitant des usages de la langue - c'est-à-dire aujourd'hui qui englobe le domaine des actes de langage, de l'énonciation, des interactions conversationnelles, et par extension toute l'étude descriptive des communications interindividuelles. [...] L'étho-anthropologie des communications humaines recouvre donc une large partie de la pragmatique ».

⁹⁰ « Logic and conversation » in Cole P. & Morgan J. L. (eds.) : *Syntax and semantics III : Speech acts*, New York, Academic Press. PP. 41-58.

⁹¹ *Ethologie des communications humaines* : Aide-mémoire méthodologique. Sous la direction de Robert Plety. Presses universitaires de Lyon.

Après avoir exposé dans les pages qui précèdent le premier constituant de notre sujet (la *socio-pragmatique*) qui en est la composante *méthode*, abordons maintenant son deuxième constituant : les *interactions (verbales)* qui en est la composante *objet*.

5. L'interaction :

Dans le dictionnaire Hachette encyclopédique, édition 2000, **inter-** [est un] élément, du latin *inter*, «entre», qui marque la séparation, l'espacement ou la réciprocité. **Interaction** (sens 1) [est une] action réciproque de deux phénomènes, de deux personnes. (Sens 2) phys. : Chacun des types d'action réciproques s'exerçant entre particules élémentaires.

On constate ici la constance de deux notions : celle de *d'action* et celle de *réciprocité*.

5.1. L'action :

Si l'on va à l'entrée **action** (Ibid.), on peut lire : « I.1. Ce que fait une personne qui réalise une volonté, une pulsion. *La moindre de ses actions est tendue vers le but qu'il s'est fixé.* [...] 2. Fait d'agir (par oppos. à la pensée, à la parole). *La réflexion doit précéder l'action. L'action et la connaissance.* [...] II. 1. Opération, fait dû à un agent quelconque et qui occasionne une transformation, produit un effet donné. *C'est par l'action de l'entendement que se forme notre jugement.* [...] ».

Dans la terminologie issue de la sociologie de la vie quotidienne et de l'interactionnisme symbolique, l'*action* désigne⁹² un comportement d'un individu dans une situation donnée, interprétable suivant une intention de réaliser un but qui

⁹² Nous devons les définitions suivantes à P. Bange. Nous les avons puisées dans le **Glossaire** publié en annexe de son livre *Analyse conversationnelle et Théorie de l'action*. Op. Cit. PP. 207-212.

lui donne un sens. Cette définition nous permet de distinguer et de caractériser différents types d'*action*.

5.1.1. Types d'actions :

Parmi ces types, l'*action sociale* qui est une action réalisant un but grâce à l'action en retour d'un co-acteur. C'est donc une action qui présuppose une coordination des attributions de sens entre l'acteur et le co-acteur.

L'*action verbale* est une action sociale accomplie au moyen de la production de chaînes de sons ou de signes graphiques pourvues de signification.

5.2. L'interaction : essai de définition

Sur la base de ces définitions préliminaires, il est possible de définir l'*interaction* en tant qu'*ensemble d'actions sociales orientées vers la réalisation par les partenaires de buts interdépendants, qui constitue un épisode social* et dont la possibilité repose sur la triple *réciprocité* des *perspectives*, des *motivations* et des *images*.

La *réciprocité des perspectives* permet aux partenaires de l'interaction d'admettre pratiquement qu'ils peuvent coordonner leurs interprétations de la situation dans le cadre d'un savoir social commun. La *réciprocité des motivations* désigne l'interdépendance des buts poursuivis par les partenaires dans l'interaction et l'engrenage de leurs actions partielles. En ce qui concerne les *images* enfin où le mot *image* est pris au sens goffmanien (cf. supra), la *réciprocité des images* résulte du travail de figuration qui constitue la composante cérémonielle de l'interaction entre les individus.

C. Kerbrat-Orecchioni (1996 : 4)⁹³ ouvre son premier chapitre intitulé *L'analyse des conversations* par une mise en exergue de trois citations⁹⁴ de P. Watzlawick, R. Barthes et M. Bakhtine qui rappellent toutes la vocation communicative du langage verbal en insistant sur la même notion d'interaction verbale par l'usage de termes différents : *communication*, *échange* et *dialogue*.

Ceci amène l'auteur à dégager ce qu'implique en principe, l'exercice normal de la parole, à savoir : l'*allocution* (c'est-à-dire l'existence d'un destinataire physiquement distinct du locuteur), l'*interlocution* (c'est-à-dire un « échange de mots »), la situation la plus commune où la parole circule et s'échange et où permutent en permanence les rôles d'émetteur et de récepteur) et l'« *interaction*, c'est-à-dire que tout au long du déroulement d'un échange communicatif quelconque, les différents participants, que l'on dira donc des « *interactants* », exercent les uns sur les autres un réseau d'influences mutuelles – parler c'est échanger, et c'est changer en échangeant. »(Ibid.)

Il est peut-être utile d'ouvrir ici une parenthèse pour le concept de *communication* que l'on rencontre souvent dans ce champ d'études, tant il est proche de celui d'*interaction* au point qu'il y a souvent lieu de confondre les deux concepts.

5.2.1. La communication :

Dans Le Robert, dictionnaire d'Aujourd'hui (1992), on peut retenir des définitions données à la *communication*, les deux suivantes : c'est d'abord *le fait d'établir une*

⁹³ *La conversation*. Seuil, coll. MEMO.

⁹⁴ Déjà en (1990)/1995(2e éd.) le même auteur clôt son Avant-Propos du tome I des 'interactions verbales' par trois citations illustratives du propos dont deux : celle de Watzlawick et celle de Barthes sont reprises ici. La 3e citation est de S. Beckett (deux répliques d'Estragon et de Vladimir, *En attendant Godot*).

relation avec qqn ou qqch. Ensuite c'est toute *relation dynamique qui intervient dans un fonctionnement.*

Du Dictionnaire Hachette encyclopédique (2000), on peut retenir, pertinemment à notre propos deux définitions de la *communication* : la 5^e, relevant de la sociologie : *Ensemble des phénomènes concernant la possibilité, pour un sujet de transmettre une information à un autre sujet, par le langage articulé ou par d'autres codes* ; et la 6^e qui tient compte du rapport au public et aux médias : *information donnée au public sur l'activité, l'image de qqn, grâce aux médias.*

Dans son Glossaire donné en appendice de l'*Analyse conversationnelle et théorie de l'action*, P. Bange (1992 : 208) propose la définition suivante à la *communication* ; pour lui c'est une *forme particulière d'interaction dans laquelle les moyens utilisés sont des significations véhiculées principalement par la langue.*

Les messages véhiculés par la *communication* sont à la fois *instrumentaux* destinés à produire un certain effet sur le récepteur (c'est-à-dire que leur but est d'agir sur lui dans le sens de l'inciter à croire que...à imaginer...) ; et purement *représentatifs* qui informent sur l'état même de l'émetteur (*aïe !* = un cri de douleur).

Ainsi un homme qui a chaud et soif peut se contenter de dire : *Mon Dieu qu'il fait chaud !* c'est l'aspect *représentatif* de la communication, il nous renseigne sur l'état du locuteur. L'aspect *instrumental* non exprimé (mais sous-entendu) tente de provoquer chez le récepteur la réponse : *puis-je vous offrir qqch à boire ?* Si cette réponse tarde à venir, l'homme peut alors dire : *auriez-vous qqch à boire ?* Ici la communication est à la fois *instrumentale* : visant à obtenir un résultat et *représentative* : renseignant sur l'émetteur.

Dans la communication donc, on est en présence d'un émetteur qui lance un message ayant un contenu et une forme. Ce message est émis pour atteindre un but et s'adresse à un ou plusieurs récepteur(s). Ce qui revient, en résumé à s'interroger : *qui*

parle ? pour dire quoi ? comment ? à qui ? en attente de (ou avec effectivement) quel résultat ? Des questions qui recouvrent assez bien l'ensemble des problèmes, et un schéma souvent utile dans le cadre de l'analyse de contenu.

E. Goffman (1959⁹⁵) cité par C. Bachmann, J. Lindenfeld et J. Simonin (1981 : 127) a écrit : « Par interaction (c'est-à-dire l'interaction face à face), on entend à peu près l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres. »⁹⁶ Pour A. Trognon (1988), « l'interaction désigne un certain nombre d'actes ordonnés (énoncés dans une conversation), mais aussi la reconnaissance par l'autre locuteur de l'acte accompli par le locuteur et la reconnaissance de cet acte. »⁹⁷

5.2.2. L'interaction verbale :

Venons-en maintenant, à spécifier davantage l'*interaction verbale*. D'après P. Bange (Ibid.), l'*interaction verbale* est une forme d'action sociale, impliquant un changement dans le comportement des interlocuteurs ; elle représente la composante verbale de l'interaction. Elle est aussi l'aspect comportemental, linguistique, social ou cognitif.

« Lors d'une interaction verbale, – écrit encore Goffman en 1967 - se mettent en jeu de façon concrète des conventions, règles et procédures qui organisent les messages et les flux. »⁹⁸

⁹⁵ Goffman, E. : "The presentation of self in everyday life", Doubleday, New York ; trad. Française, 1973, Paris, éd. de Minuit, P. 23.

⁹⁶ Bachmann, C., Lindenfeld, J. et Simonin, J. (1981) : *Langage et communications sociales*, Ed. HATIER-CREDIF.

⁹⁷ Cité par C. Bandelier Broquet : *Etude de la verbalité*, in R. Plety (1993), op. cit. PP. 97-100. La citation de Trognon est en page 99.

⁹⁸ Goffman, E. "Interaction ritual. Essays on face-to-face behavior", Doubleday, New York ; trad. Française 1974, Ed. de Minuit, Paris. Cité par C. Bandelier Broquet, op. cit. P. 98.

C. Bandelier Broquet (1993⁹⁹ : 98-99) cite cette fois-ci W. Labov et D. Fanshell (1977¹⁰⁰ : 58-59) pour qui « les actions qui contribuent le plus fondamentalement à la cohésion séquentielle de la conversation ne sont point tant des actes de langage, comme la requête ou l'assertion, que des défis (challenge), des défenses ou des retraites, qui concernent les statuts des participants, leurs droits et obligations et les changements affectant les relations en termes d'organisation sociale. *Nous définissons l'interaction comme une action qui affecte (altère ou maintient) les relations de soi et d'autrui dans la communication de face à face.* [souligné par nous] »

Selon C. Kerbrat-Orecchioni (1996¹⁰¹ : 4-5), pour qui la notion d'interaction équivaut à l'échange communicatif, « il ne suffit pas que deux locuteurs (ou plus) parlent alternativement ; encore faut-il qu'ils se parlent, c'est-à-dire qu'ils soient tous deux « engagés » dans l'échange et qu'ils produisent des signes de cet engagement mutuel, en recourant à divers procédés de validation interlocutoire. Les salutations, présentations et autres rituels « confirmatifs » jouent pour ce faire un rôle évident. Mais la validation interlocutoire s'effectue surtout par d'autres moyens plus discrets et pourtant fondamentaux. »

5.3. Aspects : verbal, paraverbal et non verbal de l'interaction :

Si l'on met l'accent ici sur les interactions verbales qui se réalisent principalement par des moyens verbaux, on ne doit pas, pour autant, oublier qu'il y ait des interactions non verbales (sports collectifs, danse, circulation automobile, etc.) et des interactions mixtes où se succèdent et s'entremêlent des actions verbales et non

⁹⁹ Bandelier Broquet, C. « Etude de la verbalité » in Plety (1993) op. cit.

¹⁰⁰ Labov, W. et. Fanshell, D. (1977) : "Therapeutic discourse. Psychotherapy as conversation, Academic Press, New York.

¹⁰¹ *La conversation.* op. cit.

verbales également indispensables au déroulement de l'interaction comme les consultations médicales ou les interactions dans les établissements commerciaux.

Mais bien que nous adhérons totalement au point de vue de W. Labov et D. Fanshell (1977, op. cit.) qui préconisent de faire une analyse globale du discours (*comprehensive discourse analysis*) qui prend en compte les indices paralinguistiques et met en évidence l'importance de la non-verbalité et pensons, avec J. Cosnier, que toute analyse des interactions verbales qui n'est pas accompagnée d'une analyse des signes non-verbaux qui la confirme ou infirme ou module, ne permet pas de conclure à une signification pertinente du discours ; nous craignons quand même, ne pas disposer de tous les moyens nécessaires pour appréhender, dans notre corpus, les aspects non-verbaux, pourtant capitaux, de l'interaction.

La raison en est que le non-verbal, malgré toute son importance pour la bonne compréhension de l'interaction, n'a été pris en compte par les analystes des interactions qu'assez récemment, en sus de la complexité des problèmes qui lui sont inhérents. Aussi notre étude sera-t-elle axée principalement sur la verbalité dans les interactions.

5.3.1. La verbalité :

Par *verbalité*, nous entendons les énoncés c'est-à-dire les ensembles de signes linguistiques liés entre eux par des règles de langage et produits par les interlocuteurs au cours d'un échange conversationnel.

Comme nous avons essayé de le montrer en évoquant les caractéristiques de la communication « ces énoncés ont une fonction représentative : le locuteur a pour intention de communiquer à son allocataire une information (fonction cognitive) ; mais aussi une fonction conative en le faisant participer à sa propre appréhension de cette information (fonction interactive). Pour cela, le locuteur utilise des mots, des structures et des conventions qui sont les moyens d'expression de sa pensée dont

l'interprétation par l'allocutaire va permettre une compréhension plus ou moins approchée.»¹⁰²

5.3.2. L'analyse des interactions verbales :

En ce qui concerne l'analyse de la verbalité proprement dite, Labov & Fanshell (1977) proposent une méthode dynamique qui tient compte du contexte verbal. Ils pensent que la conversation n'est pas simplement un chaînage de propositions, mais doit être considérée comme une sorte de matrice qui lie ensemble *ce qui est dit et ce qui est fait par ce qui est dit*.

Déjà bien avant J.J. Gumperz (1982¹⁰³) donc, Labov & Fanshell (op. cit.) ont mis l'accent sur les différences d'utilisation du langage liées à la situation (utilisation par exemple d'expressions argotiques ou dialectales).

Le même point de vue est défendu par P. Bourdieu (1982)¹⁰⁴ qui affirme que « le sens d'un énoncé ne peut être décrit indépendamment de la prise en compte de ses conditions de productions (i. e. autant les rapports de force sociologiquement déterminés par les institutions que les institutions elles-mêmes dans lesquelles la parole a effet.) »

Mais c'est Gumperz (1989¹⁰⁵ : 163) qui a proposé une approche interactionnelle du comportement verbal, en mettant en évidence le fait qu'il est essentiel de relever les indices de *contextualisation*. L'analyse d'un échange conversationnel ne peut se faire sans tenir compte du savoir linguistique et social des participants. Il convient de

¹⁰² C. Bandelier Broquet : *Etude de la verbalité*. op. cit. P. 97.

¹⁰³ Gumperz, J. J. (1982) "Language and Social Identity. Studies in Interactionnal Sociolinguistics" 2. Cambridge University press.

¹⁰⁴ Bourdieu, P. (1982) : *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.

¹⁰⁵ Gumperz, J. J. (1989) : *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique conversationnelle*, Paris, Minuit.

déterminer « comment les signes linguistiques ont une fonction de communication dans le processus d’interprétation ».

Quelques années avant Gumperz, F. Jacques (1979¹⁰⁶ : 264) avait écrit sur le même point : « on ne peut restituer [de l’énoncé] sa pertinence communicative que si l’on sait à qui il a été communiqué, et, de proche en proche, si l’on connaît les éléments du contexte d’interlocution. »

Ainsi l'*analyse conversationnelle* prend en compte la dynamique des échanges verbaux et démontre, par cette position, qu’on ne peut pas considérer les discours comme une simple séquence de phrases sémantiquement indépendantes les unes des autres. Le discours étant composé d’événements de langage, c’est-à-dire de séquences de mouvements et de contre-mouvements liés entre eux.

Dans sa contribution à l’ouvrage collectif dirigé par R. Plety *Ethologie des communications humaines* (op. cit.) intitulée *Etude de la verbalité*.¹⁰⁷ C. Bandelier Broquet expose de la manière suivante différentes méthodes d’analyse de la verbalité :

5.3.3. Méthodes d’analyse de la verbalité :

L'*analyse textuelle* : centrée sur la structure syntaxique du discours et basée sur le modèle du locuteur, elle ne rend pas compte du fonctionnement pragmatique du discours et fait souvent abstraction des aspects interactionnels.

L'*analyse automatique* : c’est une recherche de phrases, de prédictions et de connecteurs (porteurs de sens), à travers le découpage du discours et le classement de

¹⁰⁶ Jacques, F. (1979) : *Dialogues. Recherches logiques sur le dialogue*, PUF, coll. Philosophies d’aujourd’hui, Paris.

¹⁰⁷ Chapitre 10, PP. 97-101.

ses constituants sémantiques et syntaxiques. Recherche qui permettrait de déceler des « dépendances fonctionnelles » dans et entre les phrases, à l'aide d'éléments opérateurs.

L'analyse de contenu : elle entend s'occuper de « ce qui est dit » et comment « cela est dit » et procède par le découpage du texte, sa réécriture puis sa réduction afin d'en dégager la thématique des propositions (Ghiglione et Matalon, 1980).

L'analyse propositionnelle du discours : c'est, à l'origine, un élargissement des outils méthodologiques de l'analyse de contenu par lequel Ghiglione essaie de redéfinir une unité de mesure qui sera la proposition. Dans cette perspective, la surface du texte est traitée en plusieurs phases :

- Détermination des unités de traitement : les propositions énoncées par le locuteur en référence à des situations.
- Etude des contenus de ces propositions (référents noyaux et modulations discursives).
- Recherche des modèles structurants (les prédicats).
- Restructuration du texte en fonction des modèles (argumentatifs) dominants pour aboutir enfin, à l'interprétation.

L'analyse des interactions verbales consiste pour sa part, en l'analyse des procédés verbaux utilisés par les interlocuteurs, tout en gardant à l'esprit que l'organisation du discours modèle un certain type d'activité verbale, tandis que l'activité verbale tend, de son côté, à modeler le discours. L'activité verbale est interprétée sous différents aspects : degré de conformité par rapport à ce qui a été dit, déploiement d'un certain contenu thématique, repérages des métalangages, etc.

Pour analyser la verbalité donc, une certaine attitude s'impose : l'analyste doit d'abord, se mettre en position d'observation naturaliste, ce qui consiste à noter les différents éléments de l'énoncé sans présupposition de sens. Il a ensuite la tâche de recomposer l'ensemble des signes verbaux en référence à un contexte de telle façon que, comme le fait l'observateur d'une mosaïque, il puisse percevoir le dessin structurant (le dessein du locuteur)¹⁰⁸.

5.3.4. Typologie des interactions verbales :

Une typologie exhaustive des interactions verbales, bien que d'un grand intérêt, n'est pas une tâche aisée. Rappelons-en les principaux genres qui ont intéressé et intéressent toujours des chercheurs et analystes de tous bords : éthologues, psychologues des communications, sociolinguistes, ethnographes de la communication, pragmaticiens, sociologues (de la vie quotidienne), ethnométodologues, conversationnalistes, etc. Tant ce champ d'étude est par nature transdisciplinaire.

Il s'agit bien, selon C. K.-Orecchioni (1996 : 7) d'une famille nombreuse et diverse qui compte parmi ses membres : la conversation familière, la conversation tout court, « les entretiens en tous genres, les interviews, les débats, les transactions commerciales, les échanges didactiques, les rencontres scientifiques, les réunions de travail, les séances de tribunal, les conférences diplomatiques... » (Ibid.).

Nous aurons, en son endroit, à définir et à spécifier les genres représentés par des éléments qui rentrent dans la composition de notre corpus, mais auparavant, il importe de s'arrêter particulièrement sur le genre que d'aucuns considèrent, à juste titre, comme étant « le prototype de toute interaction verbale » (C. K.-Orecchioni 1990 : 115) à savoir : la conversation.

¹⁰⁸ C. Bandelier Broquet : *Etude de la verbalité*, op. cit. P. 101.

5.4. La conversation :

Déjà, en 1968, Schegloff [cité par V. Traverso (1997 : 5, note n°11)] a proposé l'utilisation du terme *conversation* comme hyperonyme ou archilexème couvrant tous les types d'interactions. D'ailleurs, nous l'avons déjà signalé, c'est ce genre qui a donné son nom à la célèbre mouvance de l'ehnométhodologie animée principalement par Sacks puis par Schegloff et Jefferson et qui s'est érigée en discipline à part entière, voire en *science* autonome du nom d'analyse conversationnelle (*Conversational Analysis*).

Le Petit Robert 1995, définit la *conversation* comme suit :

« 1. Echange de propos (naturel, spontané) ; ce qui se dit dans un tel échange : discussion, entretien, [...] palabre. *Conversation entre deux personnes* : dialogue, tête à tête. *Conversation familière* : badinage, bavardage. 2. Entretien entre personnes responsables, en petit nombre et souvent à huis clos. *Conversations secrètes, diplomatiques* : conciliabule. 3. Langue familière utilisée dans un entretien. *Dans la conversation courante.* »

Dans le dictionnaire Hachette encyclopédique, édition 2000, deux articles nous instruisent sur les entrées *conversation* et *conversationnel*.

Sur *conversation* on peut lire : « 1. Echange de propos entre deux ou plusieurs personnes, sur des sujets variés. *Lier conversation avec qqn. Sujet de conversation plaisant.* 2. Matière, sujet de cet échange : ce qui s'y dit. *Changer de conversation.* 3. Art, manière de s'entretenir en société des sujets les plus divers. *Avoir de la conversation.* »

S'agissant de l'adjectif *conversationnel*, il relève, ici, du domaine de l'informatique et signifie : « Qui permet le dialogue homme-machine.»

Il y a donc partout les notions d'*échange*, d'*entretien* et de *dialogue*.

Véronique Traverso (1997¹⁰⁹ : 11-12), après avoir fait un tour d'horizon des études qui ont traité directement ou indirectement de la *conversation* ou d'autres types d'interactions, et passé en revue ses *caractéristiques internes* (sa *réciprocité*, l'*alternance* des tours de parole qui n'est *pas pré-déterminée*, ce qui la particularise par rapport à son *objectif* et à sa *finalité*) et ses *caractéristiques externes* (en rapport avec les participants, leur *nombre*, leur *relation*, et le cadre en tant que *temps* et *lieu*), en arrive à retenir une « première définition de la conversation » selon laquelle :

« c'est un échange langagier à caractère réciproque, organisé par tours de parole dont l'alternance n'est pas pré-déterminée. La finalité de la conversation est interne et les participants y poursuivent un objectif commun. La conversation possède une temporalité particulière du fait qu'elle impose à chaque participant l'abandon de son temps individuel et ordinaire pour l'entrée dans son temps commun. Elle peut se dérouler en tout lieu mais affectionne les lieux permettant la meilleure proximité spatiale et psychologique. Elle fonctionne enfin sur la base d'une égalité de principe entre les participants. » On peut ajouter que la conversation, du moins la *familière* est souvent de caractère spontané et/ou quelque peu ludique.

5.4.1. L'analyse conversationnelle :

L'*analyse conversationnelle* a pris une ampleur telle qu'elle est devenue, au sein de la pratique contemporaine de la pragmatique linguistique, en quelque sorte l'équivalent et en même temps la tendance concurrente de celle représentée par l'*analyse du discours*. Cela en dépit du fait que les chercheurs dans ce domaine vont et viennent, bien souvent, entre les deux tendances, cherchant parfois, dans leurs travaux empiriques, à en faire la synthèse. Cependant, il n'est peut-être pas inutile de rapporter ici, à l'instar de Bange (1992 : 15-16) la distinction établie par S. Levinson

¹⁰⁹ *La conversation familiale. Analyse pragmatique des interactions*. Presses universitaires de Lyon.

(1983¹¹⁰) entre *analyse du discours* (D.A., *discourse analysis*) et *analyse conversationnelle* (C.A., *conversation analysis*) qui décrit assez bien les deux grandes façons de faire aujourd’hui de la pragmatique. Ces deux grandes tendances représentent en quelque sorte des « types idéaux ».

« Le premier de ces courants, l’analyse du discours (D. A.), semble occuper presque seul le terrain dans la recherche de langue française. Ce que Levinson appelle C. A. n’a pris pied que de façon marginale, à la différence des pays anglo-saxons, de l’Allemagne et même de l’Italie [...] En effet, l’analyse du discours peut fort bien s’intéresser à des conversations (l’exemple des travaux genevois le montre), mais ce qui distingue l’analyse conversationnelle de l’analyse du discours est bien moins le domaine d’investigation que l’orientation théorique et méthodologique.

« L’analyse du discours emploie, dit Levinson, la méthodologie, les principes théoriques et les concepts de base typiques de la linguistique (1983 : 286). Elle s’oriente fondamentalement selon la théorie des actes de langage de Searle dont elle reprend la problématique, soit pour l’élargir à de plus grosses unités (van Dijk), soit pour l’appliquer aux dialogues (Sinclair/ Coulthard, Roulet).

« Les débuts de l’analyse conversationnelle coïncident avec la série de cours faite entre 1967 et 1972 par Harvey Sacks à l’Université de Californie. Par analyse conversationnelle, il faut entendre un type d’analyse extensive de conversations authentiques qui s’est développé dans le sillage de l’ethnométhodologie [...] [qui est, elle,] un courant de la sociologie de la vie quotidienne héritier d’A. Schütz (et par là de la sociologie compréhensive de Max Weber et de la phénoménologie de Husserl) et de l’interactionnisme symbolique. C’est le sociologue américain H. Garfinkel qui a baptisé « ethno-méthodes » les mécanismes régulièrement mis en œuvre dans chaque

¹¹⁰ *Pragmatics*. Cambridge : U. P.

groupe socio-culturel pour résoudre intersubjectivement les problèmes posés par la vie en commun des individus et construire ainsi quotidiennement la réalité sociale.

« L'analyse conversationnelle a pour objet l'observation et la description des dialogues oraux spontanés dans leur contexte naturel d'occurrence, en tant qu'ethnométhodes communicationnelles.

« L'analyse conversationnelle (ethnométhodologique) est une approche empirique en ce sens qu'elle a le souci constant de ne travailler que sur des données verbales réelles. Ses méthodes sont essentiellement inductives : recherche de patrons récurrents sur des enregistrements en aussi grand nombre que possible. » (Bange 1992 : 16).

Cependant, pour C. Kerbrat-Orecchioni [(1990) / 1995 : 7] :

« La description des conversations relève d'abord de l'analyse du discours – mais il est vrai qu'elle en excède les frontières pour déboucher sur une étho-psycho-sociologie des communications ». Quant à l'*analyse de discours*, elle est pour elle (Ibid. P.9, note n°2) - à la différence des *grammaires textuelles* qui s'occupent également d'unités transphrastiques, mais où « l'approche est plutôt "immanente" - une approche « plutôt "énonciative" » consistant en une « (prise de considération du contexte situationnel, institutionnel, idéologique) – cf. les équations que propose J.-M. Adam (1989 : 190-1) : Discours = Texte + Contexte. Texte = Discours – Contexte.

Pour Kallmeyer et Schütze (1976 : 4) cités par Bange (1992 : 16), l'analyse conversationnelle est une « recherche empirique sur des discours produits dans des situations de communications naturelles, recueillis et stockés par des moyens électroniques, transcrits et analysés du point de vue des structures de déroulement de la communication, des activités des participants à l'interaction et/ou des présuppositions ou attributions de signification mises en œuvre par eux. »

C'est cette même idée de privilégier la *conversation* en tant que matériau empirique plutôt banal dans la mesure où il s'agit d'une activité sociale très courante, aisément enregistrable et permettant ainsi d'obtenir facilement de bons corpus relevés dans les conditions naturelles de terrain, disponible à l'étude de plusieurs chercheurs, qui a encouragé H. Sacks, soucieux d'éviter les idéalisations des sociologues, à initier cette application de l'ethnométhodologie.

En effet les corpus conversationnels se prêtent aujourd'hui à une transcription assez bien codifiée, voire à une *transcription microanalytique* qui s'efforce de ne privilégier aucun moment de l'interaction, ni aucune interprétation et réussit à rendre compte, non seulement de la verbalité, mais aussi de l'activité paraverbale comme les pauses, certaines modifications prosodiques, du regard, la gestuelle, les postures ainsi que les éléments du contexte (notamment le contexte social, le statut des interactants, leur âge, leur sexe, etc.) surtout quand l'existence de ces éléments se manifeste à travers les événements observés.

Si les premières études de la conversation ont porté sur les mécanismes conversationnels tels que le système des tours de parole, les séquences d'ouverture, de clôture, etc. ce genre a finit par échapper à sa discipline de départ, et devenir l'objet d'études très diverses : « interactions sociales », « interactions verbales » etc.

Tout ceci appuie l'idée qu'il s'agit bien, en ce qui concerne *la conversation* du *prototype* sinon de toute interaction, du moins de l'*interaction verbale* dans la mesure où il s'agit d'une situation de base où aucun paramètre n'est déterminé à l'avance et qui présente ainsi, une configuration idéale c'est-à-dire la moins contrainte qui soit : égalité de principe des partenaires qui se trouvent en situation de co-présence multicanale, sans objectif prédéterminé, ni contrainte de temps.

Ainsi donc le caractère prototypique de la conversation, par rapport aux différents genres d'interaction : interview, interaction de service, consultation, entretien

psychothérapie, entretien d'embauche, relation pédagogique, etc. nous autorise désormais à reprendre l'autre terme générique consacré : *l'interaction verbale*.

5.5. Aspects du fonctionnement de l'interaction verbale :

Pour rendre compte des différents aspects du fonctionnement des interactions verbales (la conversation et genres apparentés), nous essayerons de procéder, conscient de la transdisciplinarité de ce genre d'étude, ainsi que de la sorte d'éclectisme dicté par l'hétérogénéité des données, à la suite de C. K.-Orecchioni (1990, 1992, 1994 et 1996), et suivant les spécificités de notre propre corpus, à emprunter « ce qui concerne la "technologie" des conversations » à l'ethnométhodologie ; « pour ce qui est de leur structuration hiérarchique » la référence sera le « modèle genevois » ; « pour les notions de "face" et de "rituel" », la « sociologie goffmanienne » ; pour le niveau de la relation interpersonnelle et surtout le système de la politesse, ce sera le modèle de Brown et Levinson (*Politeness* 1987). Quant à l'aspect *interculturel* dont le meilleur cadre de référence serait actuellement l'*ethnographie de la communication*, l'étude de notre corpus permettra de mesurer le degré de pertinence de cette approche par rapport à notre propos.

5.6. Niveaux du fonctionnement de l'interaction verbale :

Nous essayerons dans les paragraphes suivants de donner un aperçu des aspects du fonctionnement de l'interaction, notamment aux niveaux de son *organisation structurale* et de la *relation interpersonnelle* qui se noue en son sein.

5.7. Le niveau structural :

A première vue, une interaction verbale est un enchaînement de propos proférés par des interlocuteurs qui parlent à tour de rôle, c'est-à-dire une suite de tours de parole commandée par certains principes tels qu'un seul participant parle à la fois

(alternance des tours) et qu'il y ait toujours quelqu'un pour prendre la parole (principe de coopération) ; et obéissant à certaines règles d'enchaînement syntaxique, sémantique et pragmatique.

Il s'agit en somme d'une grammaire conversationnelle dont la fonction est de garantir la cohérence interne de l'interaction. Une des principales règles de cohérence est la *dépendance conditionnelle* : toute intervention constraint la suite et crée ainsi un système d'attentes (salutation – rendre la salutation ; question – réponse ; etc.). De même, la *détermination mutuelle* des énoncés d'une conversation prouve d'une part, l'*engagement* des interlocuteurs dans cet échange communicatif et d'autre part, leur *co-production* du texte de cette conversation.

5.7.1. Le modèle genevois :

En termes d'*organisation* proprement *structurale*, nous exposons ici, à l'instar de C. K.-Orecchioni [(1990)/1995 : 210 et suiv. ; 1996 : 36 et suiv.] mais succinctement, le modèle hiérarchique genevois (E. Roulet et al.) à cinq rangs, qui a l'avantage de rendre compte à la fois du niveau *global* (lié directement au type d'interaction considéré et censé reconstituer le *script* ou le 'scénario' sous-tendant son déroulement d'ensemble) et du niveau *local* (où l'on étudie la façon dont s'effectue, pas à pas, l'enchaînement des différents constituants de l'interaction).

Il s'agit d'un modèle fondé sur une conception pragmatique du discours qui retient l'*acte de langage* comme unité de base constitutive de la conversation envisagée « comme une architecture complexe et hiérarchisée, fabriquée à partir d'unités relevant de rangs différents, et sont emboîtées les unes dans les autres selon certaines règles d'*organisation* ». [C. K.-Orecchioni (1990)/1995 : 211-212]. Il « peut être dit *hiérarchique*, dans la mesure où les différents constituants entretiennent des relations d'inclusion et de subordination [...] et *fonctionnel*, dans la mesure où les unités

pertinentes à ce niveau sont dotées de fonctions ("illocutoires" et "interactives") ». (Ibid.).

Ce modèle comporte cinq unités (échelonnées ici du 'macro' au 'micro') relevant de deux catégories : celle des unités dialogales :

- Interaction («rencontre», «événement de communication», conversation)
- Séquence (ou «épisode»)
- Echange ;

et celle des unités monologales :

- Intervention («move», «contribution»)
- Acte de langage

« Soit : les actes de langage se combinent pour constituer des interventions, actes et interventions étant produits par un seul et même locuteur ; dès que deux locuteurs au moins interviennent, on a affaire à un échange ; les échanges se combinent pour constituer les séquences, lesquelles se combinent pour constituer les interactions, unités maximales de l'analyse. » (C. K.-Orecchioni 1996 : 36).

5.7.1.1. L'**interaction** :

A partir des critères du "schéma participationnel", de l'unité du temps, du lieu et du thème, auxquels on peut ajouter le critère – bien structural mais qui fonctionne de façon inégale selon les types d'interactions- de l'existence de séquences démarcatives « à fonction d'ouverture et de clôture, qui généralement viennent encadrer l'interaction proprement dite » C. K.-Orecchioni [(1990)/1995 : 215-216] a procédé au *bornage* de cette unité supérieure qu'est l'*interaction* en lui proposant une définition sous-tendue par un double souci de souplesse et de continuité :

« pour qu'on ait affaire à une seule et même interaction, il faut et il suffit que l'on ait un groupe de participants modifiable mais sans rupture, qui dans un cadre spatio-temporel modifiable mais sans rupture, parlent d'un objet modifiable mais sans rupture ».

Mais C. K.-Orecchioni a souligné, par la même occasion, que seules les *interactions* à fort degré de rigidité (ex. : une “leçon”) peuvent satisfaire aux critères susmentionnés permettant la délimitation d’unités relativement autonomes ; et que, pour bien des interactions, notamment les conversations informelles, les contours sont beaucoup plus flous. Elle a ensuite soulevé le problème de l’« au-delà » de l’interaction qui, pour nombre d’auteurs et non des moindres¹¹¹, s’inscrit sûrement dans des unités de plus en plus vastes jusqu’à l’ensemble des activités humaines.

De ce fait, l’interaction n’est pas un donné naturel et n’est considérée unité maximale du modèle hiérarchique que suivant un choix méthodologique (quelque peu arbitraire) dicté par la nécessité de *découpage* pour des fins de description et d’analyse et par un niveau de connaissances encore insuffisant pour l’exploration d’unités supérieures. Ainsi, « l’unité véritablement supérieure, c’est en fait l’ensemble de tous les discours qui se sont échangés au cours de l’histoire de l’humanité ... ».

Mais il n’en reste pas moins que les tenants du modèle hiérarchique ont trouvé judicieux de s’arrêter à l’interaction et de décider, ne serait-ce que provisoirement, qu’elle va constituer l’objet ultime de l’analyse, conscients « qu’il s’agit de toutes manières d’une limite supérieure arbitraire » [Egner 1988 : 242, n. 18, cité et

¹¹¹ Orecchioni cite ici Pike (d’après Roulet 1974), Roulet 1985, Egner 1988, et Golopentia 1985, 1988a et 1988b qui a proposé la notion d’*histoire conversationnelle* « désignant l’ensemble ordonné des interactions ayant eu lieu entre deux ou plusieurs sujets parlants (ex. : la somme des conversations entre membres d’une même famille, une cure analytique envisagée dans sa totalité, l’ensemble des échanges se déroulant entre deux mêmes personnages d’une pièce de théâtre, etc.) ; ainsi se trouve fondée l’existence d’une unité d’un rang supérieur à celui de l’interaction, [...] » (Ibid. PP. 217-218).

souligné par C. K.-Orecchioni (1990)/1995 : 217] ; et c'est au niveau de l'interaction et de sa propre structure interne « que s'applique par excellence la notion de "scénario", ou de "script", lesquels varient selon le type de l'interaction envisagée. » (Ibid. P. 218).

5.7.1.2. La séquence :

Il s'agit d'un bloc d'échanges reliés par un fort degré de cohérence sémantique [le critère thématique évacué de la définition de l'interaction] et/ou pragmatique.

Pour l'école de Genève, la "transaction" (unité que ces linguistes considéraient existante entre l'échange et l'interaction, et donc l'équivalent ici de *séquence*) « correspondait à un seul "objet transactionnel", c'est-à-dire un seul "but" ou une seule et même "tâche" (ex. : dans une librairie, le client a à accomplir interactivement plusieurs tâches successives, comme acheter tel livre, commander tel autre, se renseigner sur le prix ou la disponibilité d'un troisième, etc.[...]) ».

D'un point de vue pragmatique la *séquence* peut être l'équivalent dialogal de ce que Van Dijk (1977)¹¹² et d'autres théoriciens des actes de langage appellent "macro-acte".

« Selon la nature du contenu de la séquence envisagée, c'est tantôt l'aspect sémantique, tantôt l'aspect pragmatique qui guidera de façon prédominante l'opération de découpage. » [K.-Orecchioni, (1990)/1995 : 218-219].

Si selon Hudelot (1983)¹¹³ « les séquences s'apparentent davantage à des moments de dialogue qu'à des unités formellement délimitables », il n'est pas étonnant, vu le flou de l'organisation des interactions en séquences, qu'à ce niveau, le découpage est

¹¹² Van Dijk (1977) : *Text and Context. Explorations in the Semantics and Pragmatics of Discourse*, Londres/New York : Longman.

plutôt tributaire de l'intuition de l'analyste, d'où la variation des résultats, pour un même corpus, d'un descripteur à l'autre. De la même manière, la configuration et les propriétés de la séquence varient sensiblement suivant le type d'interaction envisagé.

Toutefois les types de séquences se prêtent différemment à la généralisation. Il y en a qui se distinguent par leur fort degré de grammaticalisation. C'est généralement le cas des séquences d'*ouverture* et des séquences de *clôture* entre lesquelles s'étend le corps de l'interaction.

En effet, la plupart des interactions se déroulent selon le schéma global :

- (1) Séquence d'ouverture
- (2) Corps de l'interaction (pouvant comporter un nombre indéterminé de séquences)
- (3) Séquence de clôture,

« les séquences encadrantes (1) et (3) étant fortement "ritualisées" – ce qui signifie à la fois qu'elles ont une fonction essentiellement relationnelle, et une structure fortement stéréotypée –, tandis les séquences constitutives de (2) ont une organisation beaucoup plus aléatoire et polymorphe. En d'autres termes, le paradigme des échanges possibles est au début de l'interaction relativement restreint, puis il s'élargit considérablement, pour se resserrer à nouveau sur la fin. » [C. K.-Orecchioni (1990)/1995 : 220].

Les séquences composant le corps de l'interaction (2) ne sont pas aisément caractérisables car n'ayant pas de structure fonctionnant comme dispositif prêt à l'emploi, ils se comportent plutôt en tant qu'unités d'interaction à définition fonctionnelle c'est-à-dire sociale, en contexte et en négociation entre partenaires.

¹¹³ Cité par C. K.-Orecchioni (1990)/1995 : 220.

Par contre, il est des séquences dont les éléments sont liés par une relation de "co-occurrence forte", voire par une relation de dépendance conditionnelle, qui se prêtent mieux à la définition.

C'est ainsi qu'il est plus ou moins aisé de définir, par leur fonction et leurs caractères, les séquences fortement ritualisées, constituées de dispositifs stéréotypés remplissant différentes fonctions, notamment de régulation et de coordination de l'interaction, comme les séquences d'*ouverture*, de *clôture* et *latérale* :

La *séquence d'ouverture* assure la mise en route coordonnée des actions de communication aux plans formel (alternance des locuteurs) et cérémoniel (échanges rituels). C'est à travers cette séquence que s'établit « le contact physique et psychologique entre les interlocuteurs (fonction "phatique") » (Orecchioni 1996 : 37), s'opère « une première mais décisive "définition de la situation", et [s'amorce] l'échange proprement dit de façon favorable, grâce à un certain nombre de rituels "confirmatifs" (salutations, manifestations de cordialité, et du plaisir que l'on éprouve à cette rencontre) » (Ibid.).

Le but global de cette séquence est la réalisation de l'ensemble des conditions formelles et cérémonielles de l'interaction à travers une suite de paires adjacentes dont chacune crée pour la suivante la situation nécessaire pour son déclenchement. A une séquence d'ouverture succède normalement une séquence de constitution du premier thème (focus) relativement complexe. (Bange 1992 : 51).

Pour la séquence d'ouverture des conversations téléphoniques, qui occupent une place particulièrement importante dans notre corpus, l'ouverture s'effectue habituellement par un enchaînement du type :

- « 1) sommation [= sonnerie] / réponse
- 2) identification / identification

salutation / salutation » (Bange : *Ibid.*).

Dans ce cas de figure, l'ouverture proprement dite n'est verbale que partiellement car elle est réalisée par le couple *sommation / réponse* où le premier terme est représenté par la sonnerie de l'appelant et le second par le « Allô » de l'appelé.

Mais la visée est toujours la coordination du mécanisme d'alternance des locuteurs en servant spécifiquement de « préliminaire » à une activité subséquente : l'appelant crée pour lui-même l'obligation de parler au-delà de la séquence d'ouverture : il devra notamment proposer et faire accepter le premier thème. L'appelé crée pour lui l'obligation d'écouter. Chacun se lie et lie l'autre à des fonctions interactives d'initiation et de réaction qui font d'eux l'acteur et le co-acteur de l'événement de communication qui s'ouvre. (Bange 1992: 49 citant Schegloff 1972¹¹⁴).

Dans une institution sociale [cf. le Planning familial dans la conversation téléphonique GRAT7/PF-LB7A/ (« je suis sous trinordiol ») analysée par Bange 1992, chapitre 6 :169 et suiv. ; ou la Radio mauritanienne, dans notre corpus] les ouvertures diffèrent du fait que les tâches, globalement identiques, se trouvent modulées par les exigences de l'institution. Ainsi dans l'exemple donné par Bange (1992 : 51, note n°3) [T= Tour (de parole) ; E= Ecouteante ; A= Appelante] :

« T1 E : allo planning familial

« T2 A : bonjour, ça=rait pour un renseignement,

L'identification de l'appelant comme individu est exclue¹¹⁵ par la nature de l'appel et la réponse faite par E en T1 confirme à l'appelant qu'il a bien atteint l'interlocuteur

¹¹⁴ « Sequencing in Conversational Openings ». In : Gumperz, J./ Hymes, D. (eds.) : 346-380.

¹¹⁵ C'est rarement le cas dans les conversations téléphoniques à la Radio mauritanienne où la plupart des animateurs des émissions radiophoniques à participation d'auditeurs, exigent que l'appelant décline son identité s'il n'a pas eu le réflexe de se présenter lui-même au début de son intervention.

qu'il voulait atteindre, à savoir le représentant de l'institution. Deux tâches sont donc accomplies en T1 : réponse à l'appel et identification. Cette auto-identification de E projette un type d'identification de l'appelant comme client de l'institution qui n'aura pas à sortir de l'anonymat et projette également des rôles. Les deux tâches formelles qui restaient à accomplir le sont donc, virtuellement ou réellement, en T2 : (identification) et salutation. A cela s'ajoute l'introduction du premier focus : la demande de renseignement. ».

La *séquence de clôture* a pour fonction de suspendre de manière négociée la poursuite des actions de communication, d'*annoncer et organiser de la façon la plus harmonieuse possible la fin de la rencontre au moyen [...] de différents échanges à fonction "euphorisante" (excuses et justifications du départ, bilan positif de la rencontre, remerciements, vœux, salutations en forme de promesse de se revoir)* (Orecchioni 1996 : 37).

Pour Schegloff et Sacks 1973¹¹⁶ (cités par Bange 1992 : 43) c'est une procédure permettant la coordination de l'arrêt de la pertinence des règles d'alternance des locuteurs, tout en respectant l'intérêt des participants à mentionner ce qu'ils jugent utile pour la conversation. Elle comporte deux composantes cruciales (mais peut contenir bien d'autres éléments) :

- un échange de *pré-clôture*, qui initie la clôture et garantit le début des routines qui s'achèvent dans l'échange terminal ;
- un *échange terminal*, qui réalise la suspension coopérative des règles de prise de tour et assure en même temps des fonctions rituelles : par exemple un échange de « *good-bye* ».

¹¹⁶ « Openings up Closings ». *Semiotica* 8. : 289-327.

« Si les échanges terminaux ne sont pas nécessairement marqués comme tels par leurs composantes (...) on serait bien avisé de considérer la contribution de leur placement pour leur permettre d'avoir ce statut. » (Ibid.)

L'échange terminal peut varier dans son contenu ; il tire sa valeur de sa place comme second élément de la séquence de clôture, après un échange de pré-clôture possible. Une énonciation comme : « bon » ou « okay » avec intonation descendante « occupe un tour de parole sans produire d'énoncé cohérent du point de vue du thème ou sans initier un nouveau thème. Sa fonction semble être d'indiquer que son locuteur n'a rien de plus ou rien de nouveau à dire, donc de donner un tour "libre" au partenaire pour introduire un nouveau thème sans violer la cohérence thématique. (...) Si le partenaire répond de manière analogue, cela peut constituer le "premier élément" d'une séquence de clôture. » (Ibid.)

Alors un *échange terminal* prend valeur d'échange effectivement terminal qui suspend l'application des règles d'alternance des locuteurs.

Les énonciations qui peuvent être utilisées pour constituer des *pré-clôtures* peuvent apparaître dans de tout autres fonctions. C'est seulement lorsque ces énoncés sont placés en un point qui est analysable par les participants comme la fin d'un thème, qu'ils sont traités comme des pré-clôture.

La *séquence latérale* (*side sequence* dans la terminologie de Jefferson 1972) représente, tout comme les schémas séquentiels d'ouverture et de clôture qui viennent d'être caractérisés, un mécanisme prêt à l'emploi pour l'organisation du déroulement des conversations et qui appartient au savoir-faire habituel des participants. Ce type de séquence a la propriété de s'enchâsser dans une activité en cours qu'il interrompt provisoirement.

La relation entre l'activité principale et la *séquence latérale* que Jefferson appelle « *shifting relationship* », consiste en un glissement du focus de l'attention sur un

élément constitutif du tour de parole de référence qui fait problème aux yeux d'un des partenaires (l'initiateur de la séquence latérale) : ce dernier signale par là à son interlocuteur qu'une condition pour la poursuite de l'interaction n'est pas remplie et qu'en conséquence, « celle-ci doit être interrompue jusqu'à règlement du problème, jusqu'à ce que les conditions pour une poursuite coordonnée soient à nouveau réunies. ».

C'est souvent une séquence « de clarification, d'explication ou de reformulation et a pour fonction la régulation de l'intercompréhension » ; parfois elle « a pour objet une correction ». [Bange (1992 : 53-54) renvoyant à Gülich 1986¹¹⁷ ; Gülich / Kotschi 1987¹¹⁸ ; Bange 1987¹¹⁹ ; etc.].

Le même auteur (*Ibid.*) considère avec M. Selting 1987¹²⁰ que la séquence latérale « comporte trois phases (...) :

- 1) manifestation d'un problème par l'un des interlocuteurs (initiative) ;
- 2) traitement du problème (réaction) ;
- 3) signalisation que le problème est considéré comme résolu (feed-back)
 - soit par la reprise de l'activité antérieure (signalisation implicite) ;
 - soit par une signalisation explicite, une ratification. »

¹¹⁷ « L'organisation conversationnelle des énoncés inachevés et de leur achèvement interactif en situation de contact ». DRLAV. *Revue de linguistique* 34-35 : 161-182.

¹¹⁸ « Les actes de reformulation dans la consultation La dame de Caluire ». In Bange, P. (éd.) 1987 : 15-81.

¹¹⁹ « A propos de la structure de l'interaction ». In : Conein, B. / de Fornel, M. / Quéré, L. (éds) 1987 : 51-68.

¹²⁰ « Reparaturen und lokale Verstehensprobleme oder : Zur Binnenstruktur von Reparatursequenzen ». *Linguistische Berichte*. 108 : 128-149.

En dépit du fait d'une suspension du déroulement normal de l'interaction, d'un glissement de l'attention vers un problème particulier dont la solution conditionne la poursuite satisfaisante de l'activité principale, il est possible que quelque difficulté à reconnaître une séquence latérale persiste. C'est le cas où « le locuteur anticipe une difficulté possible pour le déroulement de l'interaction et focalise l'attention sur l'aspect problématique de l'activité en cours momentanément interrompue. »

Par contre « les séquences latérales développées sont la forme interactive directement observable de la négociation de sens. Cette négociation est rendue explicite parce que l'un des interlocuteurs perçoit un problème qui risque de compromettre la suite du déroulement de l'interaction. L'explicitation peut avoir lieu sous deux formes dénommées par Jefferson 1972¹²¹ : *may-form* et *must-form*.

« Il y a séquence latérale obligatoire (*must-form*) lorsque le récepteur d'un énoncé manifeste l'existence d'un problème et initie une séquence latérale à laquelle l'auteur de l'énoncé problématique doit se soumettre [...]. Il y a séquence latérale facultative (*may-form*) lorsque l'initiative de la séquence latérale revient au locuteur de l'énoncé problématique qui peut interrompre l'activité principale s'il juge le problème suffisamment grave pour justifier une telle interruption. » (Bange 1992 : 55).

5.7.1.3. L'échange :

Polysémique, le terme "échange" évoque au sens large, la *conversation*, l'*interaction verbale* dans son ensemble, ou toute forme d'*échange communicatif*. Utilisé dans un sens technique (comme c'est le cas ici), il désigne une unité de l'interaction d'un rang particulier : *la plus petite unité dialogale* [Moeschler 1982¹²² : 153, cité par Orecchioni (1990)/1995 : 224] ou *dialogique* [Moeschler 1985 : 191

¹²¹ « Side Sequences ». In : Sudnow, D. (ed.) 1972 : 294-338.

¹²² *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne/Francfort sur M. : Peter Lang.

(glossaire)] composant *l'interaction* et composée à son tour, d'*interventions* qui entretiennent entre elles des relations illocutoires.

Ainsi l'*échange* constitue, de ce point de vue, l'unité de base de l'interaction et « fait en quelque sorte figure d'unité-vedette en analyse des conversations. » (Orecchioni 1996 : 37). Pourtant, on est « encore très loin de disposer d'une description, et même d'une liste un tant soit peu complète, de tous les types d'échanges à partir desquels sont construites toutes les conversations. »[Orecchioni (1990)/1995 : 224].

Sous le titre *Structure de l'échange* Moeschler (1985 : 82-83) se demande : « quels sont les différents types d'échange que l'on peut rencontrer dans une conversation ? ». En réponse à cette question, et à la suite de Goffman 1973¹²³, il distingue « deux grands types d'échanges [...] tous deux relevant des processus de ritualisation de la vie quotidienne »:

a) *Les échanges confirmatifs* correspondent aux échanges d'ouverture et de clôture d'interaction, essentiellement, et sont constitués d'interventions dont la fonction est de nature expressive comme les salutations. Ce type d'échange, de structure simple, généralement binaire, se clôt par l'adoption de l'interlocuteur d'un comportement similaire à celui du premier locuteur, relevant d'une pratique rituelle.

La nature rituelle de l'échange confirmatif s'explique d'une part, par sa fonction – confirmer l'existence d'un rapport social entre les individus – et d'autre part, par ses conditions de production : il appartient au rituel de la salutation de répondre à la salutation par une salutation (c'est-à-dire confirmer l'attente positive, prétendue par l'intervention de l'interlocuteur), et non de répondre littéralement, par exemple, à la demande d'information portant sur la santé.

¹²³ *La mise en scène de la vie quotidienne*, vol.2 : *Les relations en public*, Paris, Minuit.

b) *Les échanges réparateurs* constituent le deuxième type d'échanges rituels distingué par Goffman. L'idée en est basée sur le principe de réparation d'une offense territoriale dont l'exemple type est la situation (Goffman 1973 : 139 : cité par Moeschler Ibid.) :

A marche sur les pieds de B

A : *Excusez-moi*

B : *Pas de quoi*

Où l'acte d'excuse permet à A de réparer l'offense territoriale causée par sa maladresse. L'activité réparatrice a donc pour fonction de rétablir l'équilibre interactionnel entre les participants de l'échange et « permet aux participants de poursuivre leur chemin, sinon avec la satisfaction de voir l'incident clos, du moins avec le droit d'agir comme s'il était clos et l'équilibre rituel restauré » (Goffman ibid.)¹²⁴

Pour Moeschler (ibid. P. 84), l'échange réparateur comporte deux types de structures différentes : linéaire/enchâssée, positive/négative. Et il fait « l'hypothèse que la structure basique de l'échange réparateur (en tant que schéma général de la structure de l'échange) est de type réparation + satisfaction + appréciation, c'est-à-dire un échange à trois termes. »

Cependant, étant donné que l'échange constitue une unité *dialogale*, il doit comporter, théoriquement, au moins deux interventions de deux locuteurs différents. C'est le cas de la *paire adjacente* qui représente pour certains le schéma canonique de l'échange.

¹²⁴ Orecchioni [(1990)/1995 : 226] admet « sans difficulté l'existence d'échanges à fonction régulatrice [d'après Heddeshimer et Roussel (1986 : 41), qui opposent échanges "régulateurs" et échanges "constitutifs"] ou "réparatrice "[...]. ».

Unité minimale de l'interaction, la *paire adjacente* qui est constituée de la succession immédiate de deux tours de parole énoncés par deux locuteurs différents de telle sorte que le premier tour est reconnaissable comme première partie de la paire et le second comme sa seconde partie. La règle régissant cette forme d'échange stipule que lorsque le locuteur actuel a produit un élément qui est reconnaissable comme une première partie d'une paire déterminée, il doit s'arrêter de parler au premier point de complétude et le locuteur suivant doit produire en ce moment une seconde partie possible de cette même paire.

En fait, le premier tour constitutif d'une paire adjacente constraint fortement le tour suivant, sans pour autant servir de technique de sélection du locuteur suivant. Un des exemples les plus souvent cités est « le couple question-réponse » dont Goffman (1975 : 1, trad. fr. 1987 : 11-12) [cité par Orecchioni (1990)/1995 : 236] fait le commentaire suivant :

« Questions et réponses offrent un exemple, peut-être l'exemple canonique, de ce que Harvey Sacks a appelé "première partie de paire" et "deuxième partie de paire", autrement dit un couplet, une unité dialogique minimale, un tour long de deux énonciations, chacune du même "type", se suivant immédiatement dans le temps ; bref, une "paire adjacente" ».

« Dans le cas de l'échange initié par une question, on constate que la réponse est volontiers suivie d'une *troisième intervention* [dite évaluative] produite par le premier locuteur, et qui a pour fonction d'accuser réception de la réponse :

« L1 – "Où cours-tu comme ça ?

L2 - Au cinéma.

L1 – Ah ! au ciné !" » (Orecchioni 1996 : 39).

En plus des échanges composés de deux interventions (même si l'une d'elles se réalise par des moyens non verbaux, qu'il s'agisse de l'initiative :

L1 frappe à la porte – L2 : ‘Entrez !’

Service rendu par L1 - L2 : ‘Merci !’

ou de l'intervention réactive :

question – mouvement de la tête

compliment – mimique appropriée)

et de trois interventions, il y a l'échange composé d'une seule intervention « où une intervention à prétention initiative ne donne lieu à aucune réaction, verbale ou non verbale : elle n'est tout simplement pas prise en compte par L2. On parlera dans ce cas d'échange *tronqué* » [Orecchioni 1996 : 38 et (1990)/1995 : 235].

Comme il y a des échanges de plus de trois interventions : ce sont les échanges *étendus*, dont l'exemple type serait « l'offre : lorsqu'elle est suivie d'une réaction de refus, il est rare que l'offreur se contente d'un simple "ah ! bon !" évaluatif. Il va généralement revenir à la charge, ce qui va ouvrir "un cycle négociatif" plus ou moins long, fait d'un certain nombre de rééditions de l'offre, suivies de rejets polis et argumentés, la négociation cessant quand L1 finit par se lasser de ses vaines tentatives, ou quand L2 finit par céder aux assauts de L1. » (Orecchioni 1996 : 39).

S'agissant de l'organisation syntagmatique (ou la mise en séquence) des échanges, il est constaté que la plus simple est la linéarité – organisation caractéristique par exemple des *interviews* qui se présentent souvent comme une suite d'échanges de type *question-réponse(-évaluation)*. Mais les conversations spontanées présentent souvent des organisations plus complexes : les échanges peuvent être croisés, imbriqués ou, c'est particulièrement le cas le plus fréquent, enchâssés l'un dans

l'autre. La séquence latérale évoquée plus haut (cf. § La séquence) représente un exemple de l'enchâssement.

5.7.1.4. L'intervention :

Considérée comme la plus grande unité monologale (émise, normalement, par un seul locuteur) composant l'échange, l'*intervention*¹²⁵ se compose à son tour, en principe, d'un ou plus d'un *acte de langage*, selon qu'elle est simple ou complexe. (Moeschler 1985 : 81).

Pour C. K.-Orecchioni [(1990)/1995 : 228-229] « elle se compose d'après le modèle genevois d'un *acte directeur*¹²⁶, qui en constitue le pivot, et lui confère sa valeur pragmatique dominante ; et d'*actes subordonnés*, dont la présence est facultative, et la fonction variable (rituelle, argumentative, ou reformulative, d'après Roulet (1987 : 113). Par exemple, dans l'intervention suivante :

"Je ne connais pas bien Genève. Pouvez-vous m'indiquer une bonne librairie, je cherche un livre sur Calvin".

L'acte directeur est encadré par un acte subordonné à valeur de justification de la question, et par une expansion à valeur de précision. ».

L'intervention se distingue nettement du tour de parole par son statut d'unité fonctionnelle ne se définissant « que par rapport à l'échange et plus précisément,

¹²⁵ appelée aussi '*mouvement*' en traduction du « move » de Sinclair et Coulthard, de Goffman et d'Edmondson.

¹²⁶ En principe obligatoire, l'acte directeur peut être « remplacé par un acte subordonné, lequel se charge alors de réaliser sur le mode implicite la valeur pragmatique que réaliseraient explicitement l'acte directeur (ex. : "j'ai été prise dans les embouteillages" = "Veillez m'excuser de mon retard"). [De même], une intervention ne doit [...] comporter qu'un seul acte directeur ; mais Blum-Kulka et al. (1989 : 275-6) [...] notent que l'on peut avoir des interventions "multiple-headed", où l'acte directeur se trouve en quelque sorte démultiplié [...] C'est sur l'acte directeur que l'enchaînement est censé

comme *la contribution d'un locuteur particulier à un échange particulier*. Chaque fois qu'il y a changement de locuteur, il y a (en principe, toujours) changement d'intervention, sans que l'inverse soit vrai : les frontières d'échanges peuvent fort bien passer au milieu d'un tour, et c'est même ce qui s'observe, d'après Sinclair et Coulthard (1975 : 21), dans la majorité des cas. » [Orecchioni (1990)/1995 : 225].

5.7.1.5. L'acte de langage :

Selon Moeschler (1985 : 81), « l'acte de langage est la plus petite unité monologale constituant l'intervention. [...] [C'est] le segment discursif associable à un seul contenu propositionnel (celui-ci pouvant être complexe si les contenus sont reliés par les conjonctions logiques *et* et *ou*). ».

Pour Orecchioni [(1990)/1995 : 229-230], il s'agit de l'unité minimale de la grammaire conversationnelle que tous les spécialistes admettent être « à la base de cet édifice complexe qu'est une interaction verbale » (Id. 1996 : 38), avec toutefois la réserve que « la notion d'acte de langage, qui dans la perspective austino-searlienne renvoie à des unités isolées et non contextualisées, doit pour pouvoir fonctionner efficacement dans le cadre d'un modèle des interactions être aménagée, revue, et corrigée. » (K.-Orecchioni 1990/1995 : 229-30).

Le premier aménagement doit être la contextualisation de l'acte de langage ; car seule la prise en compte du contexte d'un énoncé donné peut rendre compte de ses différentes valeurs *interactives* (selon la première version du modèle genevois et par opposition à ses valeurs *ilocutoires* qu'il possède hors contexte en vertu de ses propriétés linguistiques). Bien que, dans une version ultérieure « Roulet et al. entendent par "fonctions illocutoires" les relations qu'entretiennent les interventions

s'effectuer, mais L2 a toujours la possibilité de subvertir l'organisation proposée par L1 ». (Orecchioni ibid.).

au sein de l'échange, et par "fonctions interactives" celles qui relient les actes au sein de l'intervention. ».(Kerbrat-Orecchioni 1990/1995 : 230.).

Les "fonctions interactives" sont à distinguer selon Moeschler et Reboul (1985 : 47 ; cités par Orecchioni ibid. note 46.) des "fonctions interactionnelles" qui concernent les relations entre interlocuteurs, tandis que « les premières concernent les relations entre unités conversationnelles ».

Se pose ensuite le problème de la non conformité des unités pertinentes d'un point de vue interactionniste avec celles que la théorie 'classique' des actes de langage avait cataloguées.

Plusieurs auteurs ont proposé divers inventaires d'actes de langage, sous forme soit de liste¹²⁷ ; soit de tableau¹²⁸. En somme il s'agit de « différentes propositions [qui] sont tributaires du type de corpus traité, et de la perspective adoptée ». (Orecchioni, 1990/1995 : 231).

Le même auteur (ibid.) a mis en évidence les problèmes qui affectent la catégorie de l'acte de langage, que ce soit du point de vue *paradigmatique* ou du point de vue *syntagmatique*.

Sur le plan paradigmatique le désordre règne par rapport à la façon dont sont venues se greffer les nouvelles propositions de typologie des actes de langage sur celles établies dans le cadre de l'approche "classique".

¹²⁷ Comme celle présentée par Sinclair et Coulthard (1975 : 40-44) où sont répertoriés 22 actes accompagnés de leur définition et de leurs réalisations, parmi lesquels on trouve les directifs, les informatifs et les questions, mais aussi les répliques, les commentaires, les évaluations, etc.

¹²⁸ Un exemple de cette forme de présentation des actes de langage se trouve dans Labov et Fanshel (1977 : 61) où sont envisagés des actes "métalinguistiques" tels que "initier", "interrompre", "continuer", "répéter", etc.)

Pour sa part, la terminologie utilisée qui emprunte inévitablement « les termes que la langue dans laquelle est menée l'analyse met à la disposition de l'analyste (qui se contente au besoin de créer quelques périphrases, ou néologismes) », n'arrange pas les choses. Car « la liste des actes de langage en vient ainsi à coïncider avec celle des termes qui les décrivent dans une langue donnée. Or les répertoires lexicaux, en ce domaine comme en tant d'autres, varient d'une langue à l'autre, alors qu'en tant qu'objets *construits* par la théorie, les actes de langage sont censés être universels (même si leur existence de fait ne l'est pas forcément). » C. K.-Orecchioni [(1990)/1995 : 232].

Sans oublier les phénomènes de polysémie et de synonymie inhérents aux langues naturelles, avec lesquels « les frontières sont loin d'être claires, qui séparent les différents actes de langage ». (Ibid.).

Sur le plan syntagmatique, il y a aussi « un problème de bornage, donc de décompte, des actes de langage ». Comme l'acte ne peut pas être mis en relation avec un niveau particulier d'unités linguistiques, ne correspondant systématiquement ni à la proposition, ni à la phrase ; le problème se pose aussi bien pour le découpage d'actes consécutifs que simultanés. Car il n'y a pas, à proprement parler, de critères opératoires qui permettent de dégager, dans une séquence donnée, le nombre précis d'unités distinctes, et le seul recours est généralement l'intuition de l'analyste.

Si certains critères de découpage ont été utilisés, il s'est souvent agi de critères hétérogènes qui n'ont pas fait l'objet de consensus entre les chercheurs, C. K.-Orecchioni, (ibid. P. 233) en a cité quelque uns :

Un critère exclusivement syntaxique proposé par Rubattel (1986¹²⁹ : 138-9) qui oppose les "actes" que réalisent des propositions indépendantes ou principales aux

¹²⁹ « La structure de l'énoncé minimal comme condition d'accès aux stratégies interprétatives », in *Cahiers de linguistique française* 7 : 135-148 ; cité par K.-Orecchioni (ibid.).

"semi-actes" « correspondant à la proposition ou au syntagme ». Un critère kinésique utilisé par Goodwin (1981¹³⁰ : 160) pour qui l'observation minutieuse de la direction du regard du locuteur a permis de découper, en actes, la phrase bien complexe : « I gave up smoking cigarettes one week ago today actually », désormais célèbre. (cf. aussi Bange 1992 : 37, qui se réfère à Goodwin 1979 : « The interactive Construction of a Sentence in Natural Conversation ». In : Psathas, G. (ed.), PP.97-121.).

De la même manière, les données prosodiques (mélodie de la voix, montante ou descendante), peuvent dans une certaine mesure, jouer le rôle de critère de distinction des unités.

5.8. Niveau de la relation interpersonnelle¹³¹:

Etant donné que l'*interaction verbale* n'est pas seulement un *texte* régi par des règles qui en assurent la cohérence interne et qui revient à l'analyse de dégager, mais aussi le produit collectif d'un travail réalisé par des interactants dans un contexte déterminé ou, comme l'ont définie Labov et Fanshel (cités par Orecchioni 1996 : 41), « une action qui affecte (altère ou maintient) les relations de soi et d'autrui dans la communication en face à face » ; notre tâche sera désormais la présentation de ce dernier aspect, en essayant de décrire le fonctionnement de l'interaction à travers les relations qui s'y nouent, par le biais de l'échange verbal, entre les interactants eux-mêmes.

Par *relation interpersonnelle* s'entend donc, outre le *système de politesse*, ce qui est convenu d'appeler dans la *littérature*, la "distance", c'est-à-dire la situation des interactants les uns par rapport aux autres sur les deux axes : *horizontal* ou axe de la

¹³⁰ *Conversational Organization: Interaction between Speakers and Hearers*, New York: Academic Press. Cité par K.-Orecchioni (ibid.)

¹³¹ Les travaux de C. K.-Orecchioni (notamment 1992 et 1996) constituent notre première référence dans le contenu des paragraphes suivants. Seules les citations expressément textuelles seront signalées.

proximité/distance dont une extrémité est la rencontre entre anonymes et l'autre la relation entre intimes ; et *vertical* ou axe du pouvoir sur lequel peut se mesurer la relation de dominance entre les participants pouvant être plus ou moins égalitaire ou hiérarchisée. Nous envisagerons ces trois aspects de la relation interpersonnelle dans les paragraphes suivants :

5.8.1. La distance horizontale :

L'idée de cette dimension de la relation interpersonnelle (utilisant une métaphore spatiale) se réfère au fait que les interactants en place ont une relation représentable sur un axe horizontal gradué sur lequel se mesure le degré de leur proximité (familiarité, intimité) les uns des autres ou justement de leur *distance*.

Une telle attitude, dans un échange donné est, dans une large mesure, prédéterminée par un certain nombre de facteurs : internes et externes qui caractérisent l'interaction.

Les facteurs *externes* (ou contextuels) tiennent au fait qu'en principe :

toute interaction se déroule dans un certain cadre et met en présence des personnes données ayant certaines propriétés particulières et entretenant un certain type de lien socio-affectif.

Les déterminants *internes* de l'interaction sont l'ensemble des événements qui auront lieu dans ce cadre, ainsi que les signes (de différentes natures : verbale, paraverbale ou non verbale) qui y seront échangés.

En dépit du grand degré de détermination qu'exercent les données contextuelles sur les comportements interactionnels, il y a lieu d'insister sur le fait que ces contraintes laissent pourtant aux interactants une importante marge de manœuvre (d'étendue variable selon le type d'interaction) leur permettant souvent de négocier leur relation.

Pour ce faire, les interlocuteurs manipulent certaines unités, à cet égard pertinentes, fonctionnant à la fois comme des *indicateurs* et des *constructeurs* de la relation interpersonnelle. Ce sont les *relationèmes* que l'analyste doit traquer, voir comment ils fonctionnent en discours, et reconstituer leur système sous-jacent selon C. K.-Orecchioni (1996 : 42).

Concernant l'*axe horizontal* de la relation, ses *facteurs contextuels* les plus déterminants sont :

- le degré de connaissance des interlocuteurs (se connaissent-ils un peu, beaucoup ou pas du tout) ;
- la nature de leur lien socio-affectif ;
- la nature de la situation communicative (informelle ou formelle, voire cérémonielle).

Quant aux marqueurs des *relationèmes horizontaux*, ils sont non verbaux, paraverbaux et verbaux.

Le premier des marqueurs non verbaux est d'ordre *proxémique* : il s'agit d'une 'distance' psychosociale que traduit dans les faits une (prise de) distance au sens propre ; et à l'inverse, les interactants qui se sentent 'proches' se tiennent près les uns des autres. Ensuite, *les gestes* (comme ceux des attouchements) représentent un excellent indicateur de l'état de la relation. Il y a enfin la *posture*, l'orientation du corps, le caractère des attitudes, la durée et l'intensité des *contacts oculaires* ; certaines *mimiques* (sourire, clin d'œil, etc.) qui sont tous révélateurs du type de relation.

Parmi les marqueurs *paraverbaux*, il y a l'*intensité articulatoire*, le *timbre* de la voix (ex. : le chuchotement caractéristique d'une relation intime) ; le *débit* de la parole (qui s'accélère généralement en situation familiale, et ralentit en situation

formelle) ; « et corrélativement, la rapidité des enchaînements et l'importance des chevauchements de parole.» (Ibid. P. 43).

Quant aux marqueurs *verbaux* de la relation, ce sont, en premier lieu, *les termes d'adresse* qui en sont les plus évidents :

L'usage des *pronoms d'adresse* où le tutoiement marque la familiarité et le vouvoiement, la distance.

L'usage d'*expressions appellatives* (que l'on choisisse, pour s'adresser à un partenaire, le nom, le prénom de celui-ci, ou 'monsieur', 'cher monsieur' ou 'chéri', etc.) affiche toujours le type de relation qu'entretiennent les interlocuteurs.

Il faut mentionner aussi les *thèmes* abordés dans l'interaction et le *niveau de langue* utilisé qui constituent des indicateurs importants de la nature de la relation interpersonnelle : on ne parle pas des mêmes choses avec des proches et avec des inconnus, comme il est habituel d'user d'un langage soutenu en situation formelle et d'un langage relâché (familier) en situation familière.

En guise de conclusion de cet aspect de la relation interpersonnelle, mentionnons deux caractéristiques de sa dimension horizontale : la première est que, dans l'interaction les positions de départ évoluent (via la négociation) généralement vers un rapprochement entre les partenaires qui, souvent commencent (distants) par le vouvoiement et finissent (familiers ou intimes) par se tutoyer. La seconde est le caractère symétrique de la relation horizontale qui fait généralement que les interlocuteurs utilisent les mêmes marqueurs proxémiques (de familiarité ou de distance).

5.8.2. La distance verticale :

Sous cet aspect, la relation des interactants est représentée sur un axe vertical gradué où les partenaires d'interaction ont chacun sa *place* soit 'haute' de 'dominant',

soit ‘*basse*’ de ‘*dominé*’ d’où « le *rapport de places* », autre nom de cette dimension de la relation. C’est aussi le rapport de ‘*pouvoir*’ ou de ‘*hiérarchie*’. Donc la règle générale ici n’est ni l’égalité, ni la symétrie comme c’est souvent le cas dans la relation horizontale.

Par ailleurs les deux dimensions de la distance fonctionnent de la même manière. C’est ainsi que le *rapport de places* est tributaire, lui aussi, de facteurs “externes” et “internes”. Selon le type d’interaction, des données contextuelles peuvent préjuger d’un *rapport de places* institutionnellement inégalitaire (échanges entre adultes et enfants, “maître” et élève, médecin et malade, locuteur natif et non natif).

En référence au contexte donc, l’inégalité des participants peut reposer sur l’âge, le sexe, le statut, le rôle interactionnel ; ou encore sur des qualités plus personnelles, telles que la maîtrise de la langue, la compétence, le prestige voire la force physique ... Mais cet état de fait n’empêche pas le dominé institutionnel de mettre en œuvre des stratégies de résistance, et des contre-pouvoirs qui peuvent bien entendu échouer ou réussir.

Il y a par contre au moins un type d’interaction caractérisé par une égalité de principe entre les participants : la “conversation”. Or même dans ce cas des inégalités peuvent s’instaurer en cours d’échange, des inégalités dépendant non plus du contexte, mais de ce qui se passe à l’intérieur de l’interaction, de ce que font les interactants en produisant des “relationnèmes verticaux” lesquels s’appellent d’après C. K.-Orecchioni (1996 : 46) des taxèmes. Elle en distingue les “taxèmes de position haute” et les “taxèmes de position basse”.

Comme les relationèmes horizontaux, les taxèmes¹³² ont leurs marqueurs non verbaux, paraverbaux et verbaux.

Parmi les principaux marqueurs non verbaux des taxèmes, il y a l'apparence physique des participants et leur tenue vestimentaire : ainsi la blouse du médecin, la robe du juge, l'uniforme du policier... représentent des taxèmes de position haute ; l'organisation de l'espace communicatif (position relative des participants, nature et disposition des sièges etc.) ; les postures (dominatrices ou humbles) ; le jeu des regards (“regarder de haut” son interlocuteur) ...

Sont considérés marqueurs paraverbaux de taxèmes, « l'intensité vocale [parler fort] et le “ton” utilisé [qui peut être sec, sévère, de réprimande] (“Ne me parle pas sur ce ton !”).» (Ibid.).

Pour ce qui est du verbal, les marqueurs de taxèmes sont nombreux et ont été l'objet d'étude détaillée (in Orecchioni 1992) et comme l'esprit de cette partie de notre travail est d'expliquer un certain nombre de concepts-outils destinés à servir dans l'analyse de notre propre corpus, nous nous en tenons toujours à la synthèse. Ceci dit, les principaux marqueurs verbaux de taxèmes sont :

Les formes d'adresse : qu'il s'agisse des *pronoms d'adresse* où l'usage réciproque du “tu” (pour la familiarité), et du “vous” (pour la distance) indique une relative égalité des interlocuteurs, alors que leur usage dissymétrique (tu/vous) exprime une

¹³² Trop nombreux pour faire l'objet d'un inventaire exhaustif, les indicateurs du rapport de places peuvent, à la limite, investir n'importe quel élément de l'interaction. Ce sont les issues des diverses négociations qui s'y déplient et qui portent presque sur tout : tours de parole, organisation des échanges, thèmes, signes, opinions, ... qui déterminent sa position au participant : par ex. le fait d'imposer ses choix thématiques, ses usages lexicaux ou son point de vue sur l'objet de la discussion etc. est un marqueur de position haute : «avoir raison, c'est avoir raison de l'autre ; c'est “avoir le dessus” sur son partenaire contraint quant à lui à “tomber d'accord” » dans une position basse. (Orecchioni 1996 : 48).

relation fortement hiérarchique dans laquelle le tutoyeur domine de sa haute position le vouvoyeur occupant une basse position.

Pour les *appellatifs*, il paraît que l'adresse par le nom de famille peut signifier, dans certains cas, que celui qui l'utilise occupe une position haute, tandis que 'cher monsieur' peut marquer la basse position de l'utilisateur de cette formule.

L'organisation des tours de paroles : Du point de vue de la *quantité* de la parole, le plus "gros parleur" (qui parle le plus, le plus longtemps) apparaît généralement comme celui qui domine la conversation. En termes de *qualité*, l'interruption et l'intrusion par exemple sont généralement considérées marqueurs de position haute.

L'organisation structurale de l'interaction : Etre responsable de la plupart des *initiatives*, des propos ouvrant ou clôturant les principaux échanges que comporte une interaction, est un indicateur de position haute. Dans les consultations médicales ou en situation scolaire par exemple le médecin et l'enseignant monopolisent quasiment les interventions initiatives et les interventions évaluatives confinant le patient et l'élève dans une attitude essentiellement réactive.

Les actes de langage produits en interaction constituent les marqueurs verbaux les plus riches et les plus complexes du rapport des places. Ainsi tous les actes du genre 'ordre', 'interdiction', 'conseil', 'critique', 'reproche', 'insulte', etc. qui menacent la face ou le territoire du partenaire d'interaction, indiquent la position haute de celui qui les accomplit, et la position basse de celui qui les subit. De même le participant qui réalise des actes menaçant pour sa propre face ou son propre territoire, comme l'excuse, l'aveu, l'autocritique ... se met lui-même en position basse.

Remarquons en conclusion que si le rapport de places exploite toutes sortes de négociations conversationnelles, il peut lui-même être négociable : les échanges communicatifs sont l'arène de luttes (plus ou moins discrètes ou affichées, courtoises ou brutales, en tout cas) permanentes pour la position haute, « qu'il s'agisse

d'échanges institutionnellement inégalitaires où le jeu des taxèmes peut venir infléchir, voir inverser (au moins provisoirement) le rapport de places initial ; ou d'échanges en principe égalitaires où leur action peut venir constituer une relation de domination *a priori* inexistante. » (Orecchioni 1996 : 48).

Une preuve en plus du caractère foncièrement dynamique de l'interaction où rien n'est déterminé une fois pour toutes, est que la configuration de l'échiquier taxémique ne cesse de se modifier au cours du déroulement de cette dernière. On constate fréquemment que le partenaire dominant en un temps T1 peut fort bien se trouver dominé en T2 ; et surtout qu'il est bien possible de dominer sur un plan et être dominé sur un autre.

C'est qu'« il existe bien des façons d'occuper la position haute, qui ne vont pas toujours de pair. Ainsi dans l'exemple de l'interview : l'intervieweur exerce son autorité sur la structuration de l'interaction (qu'il "mène", en prenant la plupart des "inititives"), mais abdique sur un autre front puisque son rôle est moins de parler que de susciter la parole d'autrui, auquel il laisse le soin de fournir l'essentiel de la matière conversationnelle, et qu'il s'emploie à mettre en vedette. » (Orecchioni 1996 : 49)

Si l'observation des taxèmes n'est pas toujours en mesure de permettre une réponse univoque à la question : 'qui, de L1 ou de L2, domine globalement l'interaction ?', elle met en évidence le *profil interactionnel* propre aux différents partenaires, ainsi que leur manière de répartir les diverses tâches qu'exige la construction de l'interaction engagée.

5.8.3. Le système de la politesse :

Conformément à son étymologie, la *politesse* a pour fonction de "polir" les rouages de la machine conversationnelle, d'en arrondir les angles afin d'épargner à ses utilisateurs de trop vives blessures. C'est l'ensemble des procédés qu'un locuteur

met en œuvre pour ménager ou valoriser son interlocuteur. Selon R. Barthes (cité par Orecchioni 1996 : 65) c'est « un état d'équilibre très subtil et très fin pour se protéger sans blesser l'autre ».

Au sens large, la *notion de politesse* recouvre « tous les aspects du discours qui sont régis par des règles, et dont la fonction est de préserver le caractère harmonieux de la relation interpersonnelle. » (Ibid. PP. 50-51). C'est dans cet esprit que la pragmatique linguistique contemporaine s'est intéressée plus que jamais au fonctionnement de la politesse dans les interactions verbales autant qu'il est désormais admis qu'il est impossible de décrire efficacement ce qui se passe dans les échanges communicatifs sans tenir compte de certains principes de politesse qui contraignent fortement la construction des énoncés.

Conscients du fait que la politesse est un phénomène linguistiquement pertinent, des chercheurs comme R. Lakoff, G. Leech et surtout P. Brown et S. Levinson en ont fait leur champ d'investigation de prédilection. En effet, ce sont P. Brown et S. Levinson¹³³ qui ont élaboré le système qui constitue à ce jour, en matière de politesse¹³⁴ linguistique, le cadre théorique, non seulement le plus célèbre mais aussi le mieux élaboré et le plus productif.

A la suite de C. K.-Orecchioni (1992 et 1996) c'est ce modèle qui sera notre principale référence ici.

Brown et Levinson sont partis, dans leur conception de la politesse, de la notion de “face” qu'ils avaient empruntée, entre autres, à E. Goffman. Cette notion qu'ils ont étendue pour y incorporer celle de “territoire” fonde leur modèle et articule autour d'elle l'ensemble de ses éléments.

¹³³ *Politeness*, Cambridge, CUP, 1987.

¹³⁴ Bien que la notion de politesse s'applique aussi bien aux comportements non verbaux que verbaux, c'est surtout la politesse verbale que privilégiera cet exposé.

5.8.3.1. La notion de “face” :

Pour Brown et Levinson, tout individu possède deux faces :

- la face négative correspondant en gros, à ce que Goffman décrit comme les “territoires du moi” (territoire corporel, spatial, ou temporel, biens matériels ou savoirs secrets ...);
- la face positive, qui correspond en gros au narcissisme, et à l’ensemble des images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d’imposer d’eux-mêmes dans l’interaction.

5.8.3.2. La notion de “FTA” :

Dans toute interaction à deux participants, ce sont donc *quatre faces* qui se mettent en jeu. Tout au long de l’interaction, les interlocuteurs accomplissent un certain nombre d’actes verbaux et non verbaux qui constituent pour la plupart - voire la totalité - des menaces potentielles pour l’une et/ou l’autre de ces quatre faces : d’où la formule *Face Threatening Act* (FTA) proposée par Brown et Levinson pour désigner ces « actes menaçants pour les faces ».

Dans cette perspective les actes de langage se répartissent en quatre catégories :

1° *Actes menaçants pour la face négative de celui qui les accomplit* : c'est par exemple le cas de l'offre, ou de la promesse, par lesquelles on s'engage à effectuer un acte susceptible de léser, tôt ou tard, son propre territoire.

2° *Actes menaçants pour la face positive de celui qui les accomplit* : c'est le cas des actes “autodégradants” du genre : aveu, excuse, autocritique, ...

3° *Actes menaçants pour la face négative de celui qui les subit* : Ce sont des menaces territoriales qui peuvent être verbales : les questions “indiscrètes”, les “directive” et tous les actes qui sont à quelque titre dérangeants (comme l’ordre, la

requête, l'interdiction ou le conseil.) ; ou non verbales : comme les violations territoriales du genre : offenses proxémiques, contacts corporels indus, agressions visuelles, sonores ou olfactives, ...

4° *Actes menaçants pour la face positive de celui qui les subit* : ce sont ceux qui risquent de mettre en péril le narcissisme d'autrui, comme la critique, la réfutation, le reproche, l'insulte et l'injure, la moquerie ou le sarcasme, ...

Puisque la politesse concerne surtout l'attitude du locuteur envers son interlocuteur, les catégories 1° et 2° se reportant aux actes "automenaçants" sont moins pertinentes dans cette perspective que les catégories 3° et 4°. Toutefois, un même acte peut relever simultanément de plusieurs catégories (mais avec souvent une valeur dominante) : comme l'ordre et la requête qui menacent la face négative du destinataire dans le même temps qu'ils menacent la face positive du destinataire dans le cas de l'ordre, et du locuteur dans le cas de la requête.

La notion de face want : est le désir de préserver les faces qui sont en permanence, à la fois et contradictoirement, la cible de menaces et l'objet d'un désir de préservation. Si les actes effectués durant l'interaction sont potentiellement menaçants pour les interactants, ceux-ci ont le devoir impérieux de se *ménager les uns les autres*, car la *perte de la face* est une défaite symbolique que l'on essaie dans la mesure du possible d'éviter à soi-même, et d'épargner à autrui.

La notion de face work : désignant selon Goffman, « tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris elle-même) », c'est le travail de "figuration" qui permet de résoudre la contradiction que représente la notion de *face want*.

Pour Brown et Levinson, cette contradiction se résout par la mise en œuvre de diverses *stratégies de politesse* ; dans cette perspective, *la politesse apparaît comme un moyen de concilier le désir mutuel de préservation des faces, avec le fait que la*

plupart des actes de langage sont potentiellement menaçants pour telle ou telle de ces mêmes faces.

Ceci amène ces deux auteurs à faire l'inventaire et la description des différentes stratégies pouvant être mises au service de la politesse, afin d'effectuer un choix parmi ces nombreuses stratégies en fonction de trois facteurs :

1. le degré de gravité du FTA ;
2. la "distance sociale" (D) qui existe entre les interlocuteurs (l'équivalent de la distance "horizontale") ;
3. leur relation de "pouvoir" (P) (= distance "verticale" ou *rapport des places*) ;

l'idée étant que la politesse d'un énoncé doit en principe croître en fonction de D, P et le "poids" du FTA.

Incontestablement productif, le modèle Brown et Levinson comporte, toutefois quelques lacunes que C. K.-Orecchioni (1996 : 53-54) entend combler en y apportant les aménagements suivants :

5.8.3.3. La notion de "FFA" :

Le premier aménagement essaie de parer à l'excès de pessimisme qui semble sous-tendre ce modèle en « représentant les individus en société comme des êtres vivant sous la menace permanente de FTAs en tout genre, et passant leur temps à monter la garde autour de leur territoire et de leur face » ; par l'introduction de la notion d'"anti-FTA" (ou "**FFA**" pour *Face Flattering Acts*).

En effet, il est indéniable que Brown et Levinson réduisent par trop la politesse à sa forme "négative". Cette attitude réductrice est corroborée par leur tendance à n'envisager la notion d'acte de langage, dans la perspective d'une théorie de la politesse linguistique, qu'en tant que menace potentielle « pour les faces des

interactants, sans penser que certains actes de langage peuvent aussi être valorisants pour ces mêmes faces, comme le compliment, le remerciement ou le vœu. » (Ibid. P. 54).

D'où la nécessité d'introduire dans le modèle théorique ces *FFAs* qui sont, d'une certaine manière, le pendant positif des FTAs. Introduction qui permet le classement de l'ensemble des actes de langage en deux catégories, « selon qu'ils ont sur les faces des effets essentiellement négatifs (comme l'ordre ou la critique), ou essentiellement positifs (comme le compliment ou le remerciement). » (Ibid.).

En outre, grâce à l'introduction des FFAs se clarifient les notions de *politesse négative* et de *politesse positive* passablement confuses chez Brown et Levinson. C'est ainsi que la *politesse négative*, de nature *abstentionniste* ou *compensatoire*, consiste à éviter de produire un FTA, ou à en adoucir par quelque procédé la réalisation – que ce FTA concerne la face négative (ex. : ordre) ou la face positive (ex. : critique) du destinataire. Alors que la *politesse positive*, de nature *productionniste*, consiste à effectuer quelque FFA pour la face négative (ex. : cadeau) ou positive (ex. : compliment) du destinataire.

K.-Orecchioni (1996 : 54) en arrive à la conclusion que la politesse positive est aussi importante que la politesse négative, car se montrer poli dans l'interaction, c'est produire des FFAs tout autant qu'adoucir l'expression des FTAs. Il arrive même qu'un FFA (ex. : louange) passe pour "encore plus poli" que l'atténuation d'un FTA (ex. : critique atténuée).

5.8.4. Manifestations linguistiques de la politesse :

C'est à travers les notions de base : *face négative* vs *positive* ; FTA et FFA ; et *politesse négative* vs *positive*, évoquées plus haut que seront abordées les différentes réalisations linguistiques de la politesse qui se répartissent en *procédés de la politesse négative* et *procédés de la politesse positive*.

5.8.4.1. Procédés de la politesse négative :

Si en pratique, l'éviteme nt des actes menaçants pour son interlocuteur, n'est pas toujours observé comme le veut une politesse négative idéale, et qu'un locuteur réalise quand même un acte menaçant, la politesse lui impose alors de l'*amortir* par le recours à l'un ou l'autre de ces procédés que Brown et Levison appellent *adoucisseurs*¹³⁵(*softeners*).

Les adoucisseurs, comme tous les signes manipulés dans l'interaction, peuvent être de nature non verbale ou paraverbale (voix douce, sourire ou inclinaison latérale de la tête accompagnant souvent les requêtes ou les réfutations). Les adoucisseurs verbaux se répartissent en procédés *substitutifs* vs *accompagnateurs*.

Les procédés *substitutifs* : consistent à remplacer la formulation la plus directe par une autre, indirecte, plus "douce". Ainsi pour l'ordre qui a, dans la langue, l'impératif comme mode d'expression ; mais cette forme grammaticalement appropriée n'a pas la préférence des locuteurs. Ils préfèrent recourir à des façons détournées et au lieu de dire (directement) par exemple «ferme la porte ! », ils diraient plus volontiers : « Tu peux fermer la porte ? », « Tu voudrais fermer la porte ? », « J'aimerais bien que tu fermes la porte », voire « Y a des courants d'air ».

Comportement paradoxal qui n'a d'explication que le caractère particulièrement menaçant de l'*ordre* pour les faces du destinataire et c'est pour cela qu'on lui *substitue* ainsi cet acte apparemment moins coercitif qu'est la *question* (ou éventuellement une *assertion* appropriée), et du coup la menace s'en trouve *adoucie*.

¹³⁵ Ces procédés ont leur pendant négatif : les *durcisseurs*, qui ont pour fonctions de renforcer l'acte de langage au lieu de l'amortir, et d'en augmenter l'impact au lieu de l'atténuer. Sont considérés comme durcisseurs de FTA, les injonctions, les menaces, les adverbes renforçateurs, les injures, la dépersonnalisation méprisante de l'interlocuteur, ... Bien qu'aussi nombreux que les *adoucisseurs*, les *durcisseurs*, en dehors des échanges conflictuels, ne s'utilisent que très rarement et sont souvent "marqués". Par contre, ils sont légion à accompagner les FFAs.

Ainsi la *formulation indirecte* résulte d'un souci de politesse, et se trouve être le premier moyen d'expression de la politesse négative.

Parmi les adoucisseurs substitutifs des FTAs, il y en a qui ont pour fonction la mise à distance de la réalisation de l'acte embarrassant : ce sont les *désactualisateurs* qui sont *modaux*, *temporels* ou *personnels* :

le conditionnel : « Tu pourrais fermer la porte ? » ;

le “passé de politesse” : « Je voulais vous demander si... », le désactualisateur temporel étant cumulable avec le modal (« J'aurais voulu savoir si... ») ;

les désactualisateurs personnels effacent la référence directe aux interlocuteurs par l'emploi du passif, de l'impersonnel ou de l'indéfini (« Ce problème n'a pas été résolu correctement », « On ne fume pas ici », etc.).

Comme procédés substitutifs, il y a l'usage détourné des *pronoms personnels*. Outre l'emploi du “vous de politesse” (où l'on peut voir à la fois une atténuation de la brutalité de l'adresse et une emphase à valeur déférentielle, le procédé consistant en quelque sorte à exprimer la qualité par la quantité) ; mentionnons certains usages polis du “nous” et de sa variante orale “on” qui sont des formes collectives à valeur de solidarité,

soit en remplacement d'un “tu” si l'énoncé a un contenu négatif (« On a perdu » pour « Tu as perdu ») ;

soit en remplacement d'un “je” si l'énoncé a un contenu positif (« On a gagné » pour « J'ai gagné »).

Peuvent également avoir le même fonctionnement, certains procédés rhétoriques comme la *litote* ou l'*euphémisme* (la litote s'applique souvent, dans les échanges

quotidiens, à des critiques ou à des reproches : « C'est pas malin, ce que tu viens de faire », « ça ne s'arrange pas »).

Les procédés *accompagnateurs* : ce sont des formules spécialisées qui accompagnent, afin de les adoucir, la réalisation des FTAs comme « s'il te/vous plaît », ou « je t'/vous en prie ».

Il est assez courant d'amortir un acte menaçant, en l'annonçant par un *énoncé préliminaire*, dans la littérature un “*pré-*” qui préface :

les requêtes : « Tu peux me rendre un service ? », « vous avez un instant ? » ... ;

les questions : « Je peux te demander qqch ?/ te poser une question indiscrete ? » ;

les critiques ou objections : « Je peux te faire une remarque ?/une observation ?/une petite critique ? » ;

les invitations : « Tu es libre ce soir ? » etc.

Au même titre, les “réparations” que sont l'*excuse* et la *justification*, fonctionnent comme adoucisseurs de FTAs.

Les minimisateurs qui ont pour fonction de sembler réduire, par la façon dont on présente le FTA, la menace qu'il constitue : « Je voulais *simplement* vous demander.../ c'est *juste* pour savoir si.../ j'ai une *petite* question à vous poser/... ». L'adjectif “petit” est un minimisateur très utilisé par les locuteurs.

Les modalisateurs qui, lorsqu'ils accompagnent une assertion, instaurent une certaine distance entre le sujet de l'énonciation et le contenu de l'énoncé, et par là même lui donnent des allures moins péremptoires, donc plus polies : « je pense/crois/trouve/ai l'impression que... », « il me semble que... », « peut-être/sans doute/probablement », « pour moi », ...

Les désarmeurs, par lesquels on anticipe une réaction négative possible de la part du destinataire de l'acte, et tente de la désamorcer : « Je ne voudrais pas vous importuner, mais... », « Ça m'ennuie de te déranger, mais... ».

Les amadoueurs, sortes de “douceurs” destinées à faire accepter des actes menaçants du genre ordre : « Sois gentil, passe-moi le sel ».

5.8.4.2. Procédés de la politesse positive :

Cette notion de la politesse consiste à produire quelque acte ne menaçant d'aucune façon son destinataire : manifestation d'accord, offre, invitation, compliment, remerciement, formule votive ou de bienvenue, etc. Son fonctionnement est donc beaucoup plus simple que celui de la politesse négative.

Si la tendance générale est de minimiser dans leur verbalisation les FTAs, c'est justement le contraire pour les FFAs qui se prêtent volontiers à la formulation intensive. Ainsi le remerciement s'exprime-t-il souvent sur le mode superlatif : « Merci beaucoup/mille fois/infiniment », alors qu'une formule telle que « Merci un peu » serait tout simplement “agrammaticale”.

En plus, il est largement attesté que les comportements impolis sont “marqués” par rapport aux comportements polis considérés normaux ; de même pour l'organisation préférentielle des échanges qui fait que ce sont les enchaînements “impolis” qui sont “marqués”¹³⁶ parce que “non préférés”, alors que les enchaînements “polis” sont “préférés” et donc pas marqués ; ce qui signifie que *la politesse est la norme en interaction*.

¹³⁶ En tant que réaction négative, (donc non souhaitée du genre : désaccord, rejet d'une offre, refus de satisfaire une requête, etc.) à quelque acte de langage, ces enchaînements « sont produits avec un certain délai (la durée du *gap* précédant l'enchaînement croît en proportion du caractère marqué de cet enchaînement), souvent précédés de marqueurs d'hésitation, et formulés de façon plus élaborée que les

5.8.5. Pertinence linguistique de la politesse et du niveau de la relation : Conclusion

On peut donc conclure que *la politesse* a ses manifestations linguistiques qui n'ont de pertinence et ne peuvent avoir d'interprétation leur conférant suffisamment de cohérence, en dehors du système des faces. Lequel système dévoile la fonctionnalité de ces faits de langue en vue d'une gestion harmonieuse de la relation interpersonnelle.

C'est que le niveau de la "relation" importe autant que celui du "contenu" et les règles de la politesse, sans être en elles-mêmes de nature linguistique, méritent d'être prises en compte par le linguiste sinon il ne peut pas « rendre compte efficacement d'aspects importants du fonctionnement des langues et des discours. » (Orecchioni 1996 : 60).

enchaînements préférés (réalisation indirecte, précautions rituelles comme l'excuse ou la justification, etc.) » (Orecchioni 1996 : 61).

6. Analyse des interactions verbales : conclusion :

C'était là un tour d'horizon de la *littérature* portant sur l'*étude* des *interactions verbales*, à travers lequel nous avons essayé de faire la synthèse de ses principaux éléments aussi bien théoriques que méthodologiques, et notamment ceux relevant des niveaux de *la structure* de l'interaction (en tant que "texte" co-produit où il est question d'examiner son degré de cohérence interne à partir des règles d'organisation auxquelles obéissent ses différents constituants) et de *la relation interpersonnelle* (dans la mesure où toute interaction met en présence, au moins deux interactants dont la relation est à la fois constitutive et susceptible de modification par rapport à l'échange communicatif dans son ensemble).

La profusion et la diffusion relative de cette littérature n'encourageant pas à en faire une recension plus poussée, notre but a été tout simplement, de mieux expliciter les fondements théoriques et les outils analytiques de notre démarche.

Si l'objectif poursuivi est, dans une grande mesure, décisif dans le choix de l'objet d'étude, ce dernier dicte plus ou moins celui des outils d'analyse. Ainsi le fait de nous être orienté vers l'acquisition d'une compétence communicative optimale en arabe comme objectif pour un enseignement efficace de cette langue aux non-arabophones mauritaniens, nous a amené à opter pour l'étude d'un corpus d'interactions verbales où une telle compétence fonctionne effectivement.

Car nos interactions représentent des situations où deux ou plusieurs interactants s'engagent dans un contexte de co-production discursive plus ou moins spontané (voire, parfois, "authentique"), s'influencant mutuellement, tout en coopérant dans une construction collective d'un discours dans lequel « les savoirs linguistiques et les savoirs socioculturels sont inextricablement liés. » (C. K.-Orecchioni, 1990 : 31).

Or pour penser et analyser les interactions verbales, l'approche interactionniste s'impose pour ainsi dire d'emblée. Donc notre choix de cette approche est tributaire de la nature même de notre corpus, subordonnée elle-même à l'objectif que nous nous étions fixé dans le projet de départ.

Constitué, pour l'essentiel, d'interactions verbales en parler arabe mauritanien, notre corpus a été motivé surtout par le souci de dégager les ingrédients courants dans la communication entre interlocuteurs arabes scolarisés, susceptibles de servir de base pour la conception d'une compétence communicative dont l'acquisition nous semble, non seulement le but de tout apprentissage linguistique (et en l'occurrence de l'arabe par non-arabophones), mais aussi, peut-être le meilleur moyen d'un tel apprentissage.

Car c'est en communiquant que l'on apprend (le mieux) à communiquer : c'est en tout cas la voie suivie par les enfants du monde entier et les adultes en situation d'apprentissage non guidée (ex. : les immigrés) pour acquérir les langues y compris les règles de la communication.

Cependant le cas particulier qui nous intéresse ici est un peu différent dans la mesure où ni la situation d'abord d'apprentissage et plus tard de communication en situation "naturelle", ni le niveau de langue (la *glosse* d'arabe dont l'acquisition est souhaitée plus que toute autre), ni enfin les capacités visées, ne sont les mêmes que dans un processus d'apprentissage linguistique *ordinaire* dont l'ultime finalité est l'acquisition d'une compétence communicative ayant pour modèle celle d'un locuteur natif, c'est-à-dire une compétence opérationnelle, avant tout au quotidien, en conversation informelle.

Le public étudiant non-arabophone à l'Université de Nouakchott vise bien sûr une certaine compétence communicative en arabe, mais celle-ci, en accord avec les

dispositions institutionnelles et des considérations sociolinguistiques¹³⁷, doit être en *arabe littéraire moderne* dont l'étudiant d'aujourd'hui, le fonctionnaire et/ou l'intellectuel de demain auront besoin pour communiquer notamment en situation formelle ou quasi formelle.

¹³⁷ Minorée socioculturellement et institutionnellement, la *glosse* arabe d'usage en communication quotidienne, dans les conversations informelles (le parler arabe régional/local : le hassaniyya) n'a ni la faveur des étudiants (cf. notre enquête de motivation, Chap. 3), ni celle des institutions académiques officielles en Mauritanie et donc n'est pas prise en compte (comme si personne n'en a besoin !) dans l'enseignement de l'arabe.